

LES BALKANS

Athènes — Avril—Mai 1932.

2^e année — N^o 19—20

La suppression des armes offensives

De plusieurs côtés on a déjà proposé de travailler, au cours de la présente Conférence du Désarmement à Genève, à la suppression des armes offensives.

Bien qu'il soit assez difficile de procéder à un classement précis de toutes les armes en armes offensives et défensives, il est tout de même possible, au point de vue pratique, de faire un tel classement.

L'aviation et les dirigeables, par exemple, ont le caractère d'armes offensives par excellence; les avions peuvent être employés comme armes défensives uniquement pour la défense contre les avions ennemis, tandis que comme armes offensives ils peuvent être employés de différentes façons, non seulement dans la zone des opérations militaires ennemies, mais — et ce qui est encore pire et plus dangereux — sur tout le territoire ennemi. L'artillerie lourde peut également être classée parmi les armes offensives. Il en est de même, des tanks et des voitures blindées en général.

A cause du développement rapide de l'aviation, aussi bien en ce qui concerne l'augmentation de la capacité et de la vitesse, de la justesse de tir, du vol à longues distances sans atterrissage, de l'altitude du vol etc. qu'en ce qui concerne l'augmentation rapide du nombre des avions, l'aviation devient vite très dangereuse pour le territoire entier de l'Etat ennemi

Elle est dangereuse pour la population entière ainsi que pour tous les objets qui peuvent être d'une certaine utilité.

La population est en danger de la part de l'aviation à cause de jet des bombes ex-

plosives, à cause du jet des bombes remplies de toxiques de guerre et de microbes et enfin à cause de l'arrosage par les toxiques de guerre.

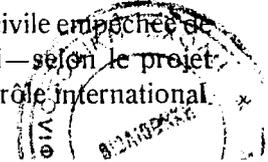
Les bâtiments des régions peuplées, les usines, les gares, les entrepôts de matières premières et de denrées alimentaires, les puits de naphte sont menacés par les attaques des bombes à feu et des bombes explosives.

Le mode de mettre le feu aux objets inflammables est actuellement tellement perfectionné que les plus grands experts dans l'aviation affirment sérieusement que même les plus grandes villes peuvent être brûlées dans le délai d'un ou de plusieurs jours. Ce même danger existe pour les forêts et pour la récolte mûre, cependant que les ponts, les viaducs, les voies ferrées, etc. sont exposés à la destruction par les bombes à explosion.

Naturellement, l'avion a joué dans la bataille sur le front un rôle très important et à l'avenir son rôle sera encore plus grand et plus funeste, si on laisse aux Etats et aux personnes privées les mains libres pour préparer la guerre par avions.

Tout cela nous montre que c'est l'aviation qui est le plus grand ennemi de l'humanité et de sa civilisation.

La Conférence de désarmement doit donc travailler avec la plus grande intensité à adopter toutes les résolutions par lesquelles l'aviation de guerre pourrait être complètement supprimée, l'aviation civile empêchée de servir à la guerre et celle-ci — selon le projet français — mise sous le contrôle international.



C'est alors qu'on pourrait éviter dans une mesure importante le caractère terrible de la guerre contemporaine.

Quelques Etats se sont déclarés pour la suppression complète de l'aviation de guerre; quelques uns pour une suppression partielle

Comme les Etats Balkaniques se sont déclarés pour la paix, nous sommes d'avis qu'il ne leur sera pas difficile de renoncer à l'aviation comme arme offensive, si les autres Etats européens et autres agissent dans le même sens.

Ce renoncement ne signifie pas seulement, pour les pays balkaniques, le salut de leurs pays et de leurs civilisations, mais sauverait l'humanité et sa civilisation des armes les plus dangereuses. Donc, mort à l'aviation de guerre!

De même que l'humanité lutte contre la peste, pourquoi ne luttera-t-elle pas contre l'aviation militaire qui peut causer de terribles ravages?

Du reste, pour les petits Etats en général et pour ceux avec une industrie encore faible, en particulier et avant tout pour ceux avec une industrie lourde non développée, un armement tel que les avions et les dirigeables présentera toujours une charge très lourde pour le budget et pour l'économie nationale, car les dettes devront être payées tôt ou tard.

Vu le progrès technique rapide et l'introduction de modèles plus perfectionnés, ces petits Etats, s'ils essayent de fabriquer les avions dans le pays même, auront toujours de vieux types et seront ainsi, en ce qui concerne la qualité de ces armes, devancés par les grands Etats, qui ont le personnel et les moyens nécessaires à un tel perfectionnement.

Nous voyons que ce ne sont que quelques Etats qui peuvent produire des types perfectionnés. Les autres Etats et surtout les Etats balkaniques sont obligés de payer leurs avions très cher, de ruiner leurs éco-

nomies nationales et de se mettre sous la dépendance des créanciers.

Ce sont de fortes raisons pour les pays balkaniques pour qu'ils agissent contre l'aviation de guerre. C'est ce qu'exige aussi le salut des Balkans et de leur civilisation.

De même, la suppression de l'artillerie lourde, ne serait pas non plus un malheur pour l'humanité, soit qu'on commence par le calibre 203 mm, soit par un calibre encore plus petit. Ces armes aussi sont principalement destinées à l'offensive: à la destruction des fortifications, donc à la préparation d'une pénétration. Il en est de même des tanks et autres voitures blindées.

En ce qui concerne l'armement maritime, sont considérés comme armes offensives les bâtiments cuirassés au-dessus de 10.000 tonnes et l'artillerie au-dessus d'un certain calibre, ainsi que les sous-marins de grand tonnage. Quelques Etats voudraient que les sous-marins de petit tonnage et à petit rayon aient le caractère offensif, bien qu'ils aient certainement le caractère d'une arme défensive. Comme c'est une question compliquée, à cause du fait que certains grands Etats ont à défendre leurs colonies et dominions d'outre mer, nous ne discuterons pas cette question, mais nous nous bornons au problème de la suppression des armes offensives sur terre et sur mer.

Les guerres chimiques et bactériologiques ont un caractère purement offensif et à cause de cela elles doivent être supprimées. Les moyens chimiques non nuisibles, comme p. ex. les moyens qui servent à produire des fumées, (brouillards) peuvent être employés à la guerre parce qu'ils ne mettent en péril ni la vie ni la santé.

Si la Conférence de désarmement ou mieux la Conférence pour la réduction des armements réussit cette année à supprimer l'aviation, l'artillerie lourde et les tanks, elle aura beaucoup fait pour le salut de l'humanité et particulièrement pour l'intérieur du pays, pour la population civile innocente,

pour les enfants, les femmes et les vieillards.

Nous voyons partout quel effet redoutable a sur l'humanité entière le progrès rapide de l'industrie de guerre. Elle devient puissante et dangereuse pour les Etats et les nations en temps de paix en poussant les différents Etats à un armement toujours croissant et quelquefois en produisant sciemment des discordes, ainsi qu'en travaillant contre l'entente des Etats et des peuples. D'un autre côté, le perfectionnement des moyens destructifs et délétères menace de détruire la civilisation moderne. C'est pourquoi certaines personnes entrevoient déjà la ruine de la civilisation chez les peuples qui feraient la guerre par tous les moyens disponibles jusqu'à un épuisement total. On peut empêcher un tel effet par la suppression de l'aviation de guerre, de l'artillerie lourde et des tanks. Et en plus, par la suppression des grosses unités de la marine de guerre et de son artillerie lourde, si les grandes puissances y consentent.

Nous sommes donc d'avis, que les petits Etats du monde entier et les groupes de ces Etats comme p. ex. le groupe balkanique, devraient tomber d'accord entre eux en ce qui concerne la suppression des armes offensives dans les airs et sur terre, et éventuellement sur mer.

D'ailleurs, ils devraient chercher sur ce point un accord avec les grandes puissances. Les Etats balkaniques devront dans cette question se présenter comme un groupe, parce que nous croyons qu'ils tomberont complètement d'accord, au moins sur cette question. Il semble qu'on pourrait dans une certaine mesure réussir, si seulement on trouve assez de compréhension chez ces Etats quant à l'importance des armes offensives qui, toutes, sont dangereuses pour tous les pays, et l'aviation par dessus toutes.

DR. TCHÉD. DIOURDIÉVITCH
Président du Groupe Yougoslave
pour la Conférence Balkanique

La langue et la littérature Albanaise

Si l'on se met à méditer sur le degré d'évolution auquel la langue albanaise est actuellement parvenue, l'on est tout naturellement amené à évoquer l'époque, lointaine déjà de quasi un demi-siècle, où apparurent les premières oeuvres albanaises, destinées à cultiver notre peuple et à maintenir vivantes nos traditions nationales. En passant sur nos anciens monuments littéraires, comme l'Évangile de Jean Busuch remontant au XVI^e siècle, ainsi que sur l'oeuvre de De Rada et des autres écrivains italo-albanais, nos premiers livres, aux tendances culturelles et nationalisatrices, datent à peine d'une cinquantaine d'années. Ils furent publiés à Bucarest par la Société «*Drita*» et à Scutari par les Sociétés «*Agimi*» et «*Bashkimi*».

Les publications de Bucarest, telles que abécédaires, livres de lecture, grammaires albanaises, etc. devaient servir comme instrument de culture élémentaire et comme moyen de propagande patriotique. Celles de Scutari poursuivaient le même but et ne différaient des premières que par leur caractère religieux. Nous ne saurions jamais assez reconnaître l'immense bienfait de tous ces livres qui, distribués clandestinement au peuple, à cause de l'interdiction de l'usage de l'albanais par le gouvernement ottoman, lui permirent d'apprendre à lire et à écrire sa langue maternelle.

En plus de ces oeuvres, il a paru à la même époque et avec la même heureuse influence sur la renaissance de la culture

et l'éveil du nationalisme, des journaux et des revues tels que «*Lirija*» à Sofia, «*Albania*» à Bruxelles puis à Londres, «*Kombi*» aux Etats-Unis d'Amérique. Je n'énumérerai même pas les autres publications périodiques, parues çà et là, en nombre assez considérable, mais de bien moindre importance, parce que d'existence trop brève. Par contre celles que j'ai mentionnées, ont fortement contribué aux progrès de notre idiome national. Mais c'est «*Albania*» qui a le plus de droits à l'attention du critique littéraire et le plus de titres à la gratitude de la nation albanaise. Grâce à la féconde collaboration de nos meilleurs écrivains, elle ne cessa pendant une douzaine d'années de publier des articles d'une réelle valeur littéraire et d'une remarquable diversité d'arguments débattus. Avec autant de brio que de maîtrise, elle fit utilement oeuvre de feuille patriotique, de revue littéraire et de vulgarisation scientifique.

N'oublions pas qu'un semblable essor de développement fut également donné à notre langue par Kristoforidhi, qui traduisit en un dialecte de Nord d'une admirable pureté et en celui du Sud, tout le Nouveau Testament et partie de l'Ancien ; ainsi que par les écrivains des colonies albanaises de Calabre et de Sicile, comme De Rada, Camarda, Schiro... etc. L'oeuvre de De Rada, le grand poète italo-albanais, enthousiasma dès sa publication au début du XIX^e siècle les albanologues européens, les déterminant à poursuivre l'étude de notre idiome d'une façon bien plus poussée et tout à fait scientifique.

Il faut ajouter que les ouvrages, peu nombreux, des écrivains gréco-albanais Kulurioti et Kupitori, écrits dans l'alphabet hellénique et publiés vers la même époque en l'Attique de la Grèce et ailleurs, n'ont pas eu tellement en vue le développement culturel et l'éveil patriotique de notre peuple. Ce sont plutôt des oeuvres litté-

raires attestant néanmoins l'écho lointain de sentiments nationaux encore vivaces.

Placée dans la voie naturelle du développement progressif par l'action commune de tous ces livres, journaux et revues, notre langue était écrite dans les deux grands dialectes du Nord et du Sud à l'aide de deux alphabets, de celui, semi-latin, appelé d'ordinaire alphabet de Constantinople, du nom de la ville où il fut inventé par les Frères Frasherli et de celui, exclusivement latin, de Scutari.

Le Congrès des Nationalistes albanais réuni en 1908 à Monastir, en Macédoine, afin de procéder à l'unification des caractères de l'écriture, abolit l'usage simultané des deux alphabets, en adoptant un seul, exclusivement latin : celui dont nous nous servons de nos jours.

L'indépendance albanaise, proclamée à Valona en 1912, trouva la langue albanaise en voie de formation. Elle ne faisait plus usage que d'un alphabet unique, mais continuait toujours à être écrite dans les deux dialectes du Nord et du Sud. Ceux-ci ne présentent toutefois pas aux points de vue morphologique, phonétique et sémantique, des différences aussi grandes que celles qui séparent certains dialectes de l'Europe occidentale.

Ce léger dualisme de notre idiome national ne constitue nullement l'obstacle irréductible d'une unité nécessaire à toute littérature. Par sa haute ancienneté de langue indo-européenne et sa robuste vitalité, victorieuse de longues et douloureuses alternatives d'invasions et de jougs, la langue albanaise est belle de toutes les qualités et riche de toutes les ressources qui font la langue de culture. En attestent les oeuvres parues pendant et après la domination ottomane ; les meilleurs morceaux de nos plus grands poètes comme De Rada, Fishta, Schiro et Çajupi sont dignes des plus imposantes littératures mondiales ; l'oeuvre en prose de Kristofo-

ridhi, pour ne nommer que celle-là, est un modèle de concision et de clarté.

Les journaux et les revues que nous avons mentionnés ont traité avec succès dans notre langue de la philologie, de la sociologie et des sciences en général. Les nombreux journaux et les diverses revues en cours de publication relatent et commentent dans une langue claire et vivante toutes les actualités de politique, d'économie, d'éducation, de philosophie, etc.

Quelques-unes de nos poésies populaires sont, de l'aveu même des littérateurs étrangers, remarquables pour la virginité de leurs conceptions, la limpidité de leurs images et la force de leurs expressions. La plupart d'elles a été traduite par Hahn, O. L. B. Wolf et Weigand.

Ces derniers temps, on vient d'entreprendre le recueil du folklore national, dont l'étude contribuera sans doute à enrichir la langue et à préparer le chemin menant à l'unification des deux dialectes.

Le rapprochement des deux dialectes n'a pas manqué de donner lieu à des discussions et à des tentatives, avant et après la délivrance nationale, qui devinrent particulièrement actives sous la vigoureuse impulsion de la revue «*Albania*». Ces échanges de vue devaient aboutir, lors de l'occupation autrichienne, à la création à

Scutari d'un Comité Littéraire, composé de nos plus grandes personnalités en fait de langue et de littérature. C'est ce Comité qui posa les bases d'une langue commune en établissant les règles fondamentales de son orthographe et en adoptant le dialecte d'Elbasan comme moyen terme et comme trait d'union entre ceux du Nord et du Sud. Quoique ses décisions ne furent guère respectées, leur esprit persiste encore aujourd'hui, tout au moins pour les grandes lignes, dans les oeuvres de nos meilleurs prosateurs et poètes, où perce manifestement la tendance vers une fusion des deux dialectes. D'ailleurs une étude comparative de la langue écrite d'aujourd'hui et de celle que l'on écrivait il n'y a pas longtemps, montre qu'elle s'achemine, sans heurts ni sauts, vers l'unification des deux dialectes, qui, s'imprégnant mutuellement, finiront à la longue par fusionner, tout en laissant surnager leurs marques caractéristiques.

Il faut attendre l'action commune de grands talents pour voir achevée la grande oeuvre de l'unification des deux dialectes. Ou bien cette glorieuse tâche serait-elle réservée à un seul génie à venir, impressionnément grand et puissamment rénovateur ?

A. XHUVANI

Tirana.

Secrétaire général

du ministère de l'instruction publique.

Bloc Danubien ou bloc Balkanique ?

Malgré l'échec de la Conférence de Londres, le projet Tardieu pour la création d'une entente économique entre les Etats danubiens est encore au premier rang des préoccupations de la diplomatie européenne.

Cette tentative, dont on a relevé le caractère strictement économique, se proposerait de reconstituer l'unité économique des Etats successeurs de l'ancienne Monarchie Austro-hongroise, renforcés par les

anciens royaumes de Serbie et de Roumanie. Toutefois il n'était pas difficile d'y entrevoir une arrière-pensée politique. L'initiative même du projet émanant de la France indique que son but principal est d'accroître la prépondérance française en Europe centrale. Sur les cinq Etats qui constitueraient le bloc danubien, les trois appartiennent à la Petite Entente, patronnée par la France, qui a voulu renforcer ce grou-

pement en y ajoutant les liens des intérêts économiques. La France a aussi dernièrement prêté son appui financier à l'Autriche et à la Hongrie et exprimé son intention de financer le bloc danubien, ce qu'elle n'aurait certes pas fait sans y installer un organe de contrôle.

L'Allemagne et l'Italie, dans ces conditions, ne pouvaient que combattre le projet Tardieu. Il est vrai que les arguments ne leur ont pas manqué. Dans le domaine économique on a fait observer que l'Autriche et la Tchécoslovaquie n'ont plus actuellement une capacité suffisante pour absorber tout l'excédent de la production agricole des trois autres pays; une partie de cette production s'écoule normalement en Allemagne, en Pologne, en Grèce et dans l'Europe Occidentale. Dans le domaine politique on ne voit pas pourquoi un autre pays danubien, la Bulgarie, serait exclu de la combinaison projetée, sous le seul prétexte qu'elle n'est pas un des Etats successeurs de l'Autriche-Hongrie. Les difficultés rencontrées jusqu'ici n'autorisent pas l'espoir de voir aboutir le projet du bloc danubien.

Il n'en est pas de même du mouvement en faveur de l'entente balkanique. Celui-ci n'est pas dû à l'initiative étrangère. Il a été conçu par un certain nombre d'esprits balkaniques avisés, qui virent dans l'union un remède aux luttes continuelles entre les peuples de la péninsule et un moyen de les préserver des interventions étrangères, qui attisaient ces luttes et visaient à l'exploitation économique des peuples balkaniques. L'heureuse initiative de M. A. Papanastasiou a su donner au mouvement probalkanique une forme concrète de collaboration pratique entre les peuples des Balkans.

Au point de vue de l'orientation de sa politique extérieure, le bloc balkanique est donc une organisation neutre vis à vis des grands courants européens. Il ne peut être considéré comme un groupe antisovié-

tique, malgré les différends qui divisent la Roumanie et l'U. R. S. S., puisqu'un autre de ses membres, la Turquie, a les attaches intimes qu'on sait avec la grande république des Soviets et que, de plus, la Grèce entretient avec cet Etat des rapports économiques étroits. D'autre part tous les Etats balkaniques sont en bonnes relations avec la France; la Roumanie et la Yougoslavie lui sont particulièrement attachées. Ces rapports ne sauraient toutefois susciter des inquiétudes à l'Italie, dont on connaît les attaches spéciales avec l'Albanie et la Bulgarie, ni à l'Allemagne, qui n'a pas de frontières communes avec les Etats balkaniques et qui constitue un des principaux débouchés de leurs produits agricoles.

Au point de vue économique, on pourrait objecter que les Etats balkaniques ne présentent pas un marché suffisant pour la consommation de leurs produits respectifs, puisque seule la Grèce, parmi ces pays, importe des céréales et du bétail; que, de plus, la plupart de ces pays exportent des produits similaires, céréales (Roumanie, Yougoslavie, Bulgarie) bétail et produits d'élevage, (Roumanie, Turquie, Yougoslavie, Bulgarie, Albanie) tabacs d'Orient, (Grèce, Turquie, Bulgarie) raisin sec (Turquie, Grèce) et pruneaux (Yougoslavie, Roumanie); qu'enfin l'industrie des pays balkaniques est loin de pouvoir suffir à leurs besoins.

Nous ne croyons pas que ces objections puissent porter atteinte à l'idée du bloc balkanique. Au contraire, une entente entre les pays balkaniques faciliterait la constitution d'un front économique commun, vis à vis des pays industriels de l'Europe, et l'écoulement de leurs produits. Mais l'argument le plus sérieux en faveur de cette entente est le développement insuffisant de l'industrie balkanique. L'entente entre les pays balkaniques n'assurera pas une place privilégiée à ceux

de ces pays qui seraient plus avancés dans le domaine de l'industrie, comme il en serait de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie dans le bloc danubien. La similitude du niveau de développement économique des peuples balkaniques exclue l'hégémonie économique de l'un sur l'autre et facilite grandement leur union. Enfin l'élargissement des frontières économiques pour chacun des Etats participants au Bloc aura pour effet de faciliter le développement de leur industrie, qui disposerait ainsi d'un champ d'expansion plus vaste.

Telles sont les raisons qui nous semblent plaider en faveur de la création d'un bloc balkanique, comprenant les Etats successeurs de l'Empire Ottoman et leurs nouvelles provinces, précédemment austro-hongroises ou russes, sur lesquelles d'ailleurs la domination ottomane a laissé de visibles empreintes.

Actuellement l'entente balkanique est plus que jamais une nécessité pour les pays de la Péninsule: 1) à cause de la crise agricole, qui mine leur existence économique et, partant, leur souveraineté politique, 2) à cause de l'échec de la Société des Nations, qui s'est manifesté à l'occasion du conflit sino-japonais et de la conférence du désarmement.

Les organisations nationales pour l'Union balkanique doivent donc désormais activer leurs efforts, donner plus d'ampleur à leur mouvement et gagner les peuples à leur cause. L'échec de l'initiative en faveur du bloc danubien doit apprendre aux peuples balkaniques qu'ils n'ont rien à attendre de l'initiative étrangère. C'est à eux-mêmes de prendre l'initiative et de réaliser leur union, qui assurera leur prospérité, leur progrès, voire leur existence.

C. EVELPIDI

La question des réfugiés en Grèce

La question des réfugiés, le plus ardu peut-être parmi les problèmes qu'un Etat faible et petit ait été appelé à envisager, ne saurait être étudiée d'une manière complète, dans toutes ses phases et sous tous ses aspects, sans un exposé liminaire de sa genèse et des résultats obtenus jusqu'ici. Nous réservant de revenir sur les problèmes multiples et spéciaux d'ordre économique, social et politique que soulève la question, nous nous bornerons aujourd'hui à cet aperçu d'ensemble.

L'intérêt et la curiosité de tous ceux qui abordent cette question se tourne en premier lieu vers les données historiques qui ont conduit à la signature de la «convention pour l'échange des populations grecques et turques». Nous conservons tous le vif souvenir des événements qui se sont succédés depuis la fin de la campagne d'Asie-Mineure. Les gouvernements

alliés avaient promis au gouvernement kémaliste par leur note en date du 23 Septembre 1922, la réintégration de la Turquie en Thrace; l'armistice de Moudania fixait approximativement les conditions de la paix future.

Le sort des populations demeurées à l'intérieur de l'Asie-Mineure et au Pont et celui des populations réfugiées en Grèce préoccupait la Société des Nations. Aussi sa 3^{me} Assemblée générale, siégeant en Septembre 1922, pria-t-elle le Dr Nansen, qui s'occupait alors des réfugiés russes, d'étendre son action bienfaisante aux réfugiés du Proche Orient. Le Dr Nansen arriva en Grèce et de là se rendit en Turquie, entra en contact avec les autorités turques et alliées et, de retour à Genève, soumit au Secrétariat de la Société des Nations son rapport du 18 Novembre 1922, où il proposait, entre autres

mesures susceptibles de soulager les réfugiés, la conclusion d'un emprunt spécial. L'activité du Dr Nansen à cette époque est intimement liée au sort des grecs réfugiés de Turquie.

On s'est souvent demandé qui a, le premier, suggéré l'idée de l'échange obligatoire des populations grecques et turques, à qui appartient cette initiative. La question a préoccupé un grand nombre de spécialistes en affaires du Proche-Orient.

Paul Gentizon, correspondant du «Temps» en Turquie, ayant suivi de près l'évolution des affaires turques depuis le mouvement kémaliste, affirme dans son ouvrage sur «Moustapha Kémal» que cette initiative appartient aux hellènes. Un autre historien français, qui s'est spécialement occupé de l'histoire politique de la Grèce contemporaine, attribue cette initiative aux dirigeants grecs de cette époque. On trouve la même assertion dans nombre d'études étrangères où grecques.

Mon vénéré maître, le professeur Seperiadis, qui a traité à fond la question à l'Académie de Droit International de La Haye, attribue cette initiative au Dr Nansen et aux Turcs. D'autre part, M. Streit, l'éminent professeur, ayant aussi abordé la question dans une conférence qu'il a faite à l'Institut de Droit International de l'Université de Kiel, s'est exprimé en ces termes : «Je me suis efforcé, dit-il, de vérifier ce point. Malheureusement il ne m'a pas été possible d'y arriver sur la base des données publiées. M. Vénizélos en attribue la responsabilité au Dr Nansen qui, lui, affirme que le gouvernement turc n'aurait jamais consenti au retour en Turquie des grecs déjà expatriés; que M. Vénizélos, au moment où, sous la pression des événements, il soumettait un nouveau projet d'échange facultatif, projet que les Turcs n'avaient pas accepté, avait déclaré ce qui suit : «Je n'ai jamais considéré l'échange obligatoire

comme une mesure équitable, mais j'ai été obligé d'accepter la proposition Nansen pour faciliter la tâche de la Conférence, d'autant plus qu'aucune autre solution n'aurait été agréée par les Turcs.»

Il est évident que les archives officielles du ministère des Affaires étrangères seront pour longtemps inaccessibles à la curiosité des chercheurs. Mais il ressort des pièces officielles publiées jusqu'ici que l'initiative de cet échange, notamment de son caractère obligatoire, n'appartient pas aux hellènes mais bien aux philhellènes, qui ont estimé que l'unique solution à l'époque consistait dans l'échange obligatoire et réciproque des minorités nationales grecques et Turques et dans l'interdiction de retour des populations déjà expatriées.

M. Morgenthau relevait le 4 Septembre 1922, dans des déclarations faites au Daily Telegraph de Londres, la nécessité de transporter en Thrace les réfugiés concentrés sur le littoral de l'Asie-Mineure. Mais le Dr Nansen, envoyé par la S. d. N. en mission à Constantinople et appelé à une conférence des Hauts-commissaires alliés, se déclara pour l'échange facultatif de ces populations. Voici un extrait du rapport soumis par le Dr Nansen à la Conférence de Lauzanne et lu à la séance du 1^{er} Décembre 1922 :

»Pendant les études auxquelles je me livrais sur place au sujet du problème des réfugiés j'ai eu l'occasion d'entrer en contact avec les Autorités turques et grecques.

»Je fus invité, par les représentants à Constantinople des quatre grandes puissances, à tâcher de provoquer des négociations entre le Gouvernement de Grèce et de Turquie, en vue d'une convention pour l'échange de leurs minorités.

»Vu que les gouvernements des quatre grandes puissances estimaient qu'un tel échange serait à désirer et que, d'autre part, je partageai moi-même leur avis sur la né-

« nécessité de procéder à cet échange, immédiatement, avant la conclusion du traité de paix définitif, dans le cas où il serait effectué, j'ouvris des négociations en vue d'aboutir sur le champ à une convention. Muni de l'autorisation du gouvernement grec je poussai suffisamment les négociations avec les représentants d'Angora. Mais la Conférence ayant commencé ses travaux j'ai cru opportun de lui exposer mon activité... »

On voit que le Dr Nansen attribue l'initiative de l'échange aux Hauts-commissaires des Puissances à Constantinople. Mais, comme l'importance historique de cette initiative est incontestable, les Puissances ne voulurent pas laisser se produire l'impression que la paternité de cette proposition unique dans l'histoire leur appartenaient. Sir Horace Rumbolt, second délégué britannique à la Conférence de Lausanne, a fait la déclaration suivante à la séance du 14 Décembre 1922 de la commission des questions territoriales :

« Je désire, dit-il, éclaircir un point : Les Hauts-commissaires alliés à Constantinople se sont occupés de la question de l'échange dans les conditions suivantes : Lorsque la population grecque eut abandonné l'Asie-Mineure par centaines de milliers, les Commissaires ont abordé l'examen du problème. Le Dr Nansen, qui se trouvait alors à Constantinople et s'occupait des questions des réfugiés, fut invité à assister à nos délibérations et ce fut lui qui jeta l'idée de l'échange des populations. Les Hauts-Commissaires, conscients de l'étendue du problème, exprimèrent l'avis que la question devrait être réglée par la Conférence et point par eux-mêmes. La question en était là lorsque le Dr Nansen s'en ouvrit au représentant du gouvernement d'Angora à Constantinople, Hamid bey, qui répondit d'une façon catégorique que la question de l'échange pouvait être discutée sur la base du caractère obligatoire. »

Au cours des négociations de Lausanne Ismet Pacha se montra étonné de la proposition Nansen mais il soutint avec les autres membres de sa délégation le caractère obligatoire de l'échange.

Il est loyal et juste de reconnaître que la délégation hellénique a vivement combattu l'échange, obligatoire ou facultatif. Même à la dernière minute le président de la délégation hellénique a demandé à la Conférence d'y renoncer et d'autoriser le retour des réfugiés grecs à leurs foyers. Malheureusement M. Vénizélos n'a pas voulu élucider au cours de ses discours successifs le point de savoir qui fut l'initiateur de l'échange. Et Moustapha Kémal de son côté a soigneusement évité de toucher à cette question dans ses mémoires et dans le long discours qu'il a prononcé en Octobre 1927, devant l'Assemblée générale du parti du peuple. Aucune autre source turque ne fournit, que je sache, une autre version de ce point.

Peu de temps avant sa mort le Dr Nansen a écrit, sur la prière de « Grande Encyclopédie Britannique » un article où il est dit que « la vie en commun de populations si différenciées au point de vue de race a entraîné ces derniers temps des troubles politiques si violents que les méthodes consistant à séparer ces groupements ont été considérés comme offrant des avantages très importants ».

M. Charles Eddy, le dernier président de la Commission pour l'Etablissement des réfugiés, émet le jugement suivant dans un ouvrage récent qu'il consacre à la question des réfugiés en Grèce : « Il est hors de doute que les dispositions de la convention de Lausanne sur l'échange obligatoire des populations s'opposent à tous les principes fondamentaux du Droit International et aucun des délégués à Lausanne n'a tenté de justifier cet acte international inhumain au moyen d'arguments juridiques. Les membres de la Conférence

répugnaient à formuler le texte définitif de la convention, à tel point que tous s'efforçaient d'en rejeter le fardeau. Ismet Pacha tenait la délégation hellénique pour responsable. M. Vénizélos en rejetait la responsabilité sur le Dr Nansen et celui-ci sur les Hauts-commissaires des Puissances à Constantinople».

Plus bas M. Eddy rapporte l'émotion dont fut saisi l'expert grec qui, après avoir formulé dans le contre-projet de sa délégation l'article relatif au caractère obligatoire de l'échange, se trainait pendant des heures dans les rues de Lausanne, écrasé de douleur à la pensée qu'on condamnait ses compatriotes à renoncer pour toujours au sol natal.

Pour terminer ce triste chapitre de notre histoire récente je citerai ce jugement amer d'une éminente personnalité britannique : «C'est une longue et affligeante histoire, un mélange de petitesesses, d'égoïsmes, de manque de probité et de chevalerie, d'étroitesse d'âme, entre peuples et hommes d'Etat».

II

Mais, cette étape historique franchie, on reste consterné en présence du problème terrible que le peuple grec fut appelé à résoudre, en automne 1922. Suivant les chiffres les plus modérés, le nombre des réfugiés en Grèce, y compris ceux de Bulgarie, s'est élevé à 1.270.000.

Le gouvernement à qui échet la lourde tâche de faire face à cette calamité ne perdit pas son sang-froid. Il préleva sur la caisse du fisc 200 millions, qui furent affectés au transport de 190.000 grecs restés sur le littoral ou à l'intérieur de l'Asie-Mineure et du Pont. La navigation grecque rendit alors d'inappréciables services. Le peuple grec dans son ensemble partagea de tout coeur l'affliction des réfugiés et fournit sans rechigner l'abri et le pain qui soulageraient provisoirement leur infortune. Mais le tumulte des

premières heures calmé, la question de l'établissement permanent des réfugiés était mise sur le tapis. En Novembre 1922 on fonda la Caisse d'Assistance des réfugiés —institution de droit public, éminemment utile, qui sut remplir sa mission avec beaucoup de succès, malgré les griefs et les accusations qu'on ne s'est pas fait faute de formuler à son adresse.

Jusqu'au moment où elle a fusionné avec le Ministère de l'Assistance et avec la Commission pour l'Etablissement des réfugiés, cette Caisse a pu disposer, par des subventions de l'Etat, par des collectes et autres ressources, d'une somme de 300 millions de drachmes approximativement. L'oeuvre positive de cette Caisse fut d'avoir élevé des quartiers de réfugiés aux environs d'Athènes, du Pirée et d'autres villes de province et d'avoir sauvé la vie à plusieurs milliers de familles. On doit aussi se rappeler avec un sentiment de gratitude les étrangers et notamment les institutions de bienfaisance américaines qui ont prodigué leurs millions pour soulager la misère des réfugiés. La Croix Rouge américaine, à elle seule, a dépensé 2.805.000 dollars en numéraire, sans compter ses dons en nature.

L'effort de la Grèce fut dirigé vers l'établissement permanent des agriculteurs et des citadins réfugiés. Il est inutile de rappeler ici les difficultés que la Grèce a dû surmonter pour obtenir l'approbation par la Société des Nations du premier emprunt des réfugiés.

L'oeuvre de la Commission fut immense. Le travail colossal accompli pendant sept années se trouve longuement et minutieusement analysé dans les 27 rapports trimestriels qu'elle a soumis à la S. d. N.

La Commission n'introduisit aucune innovation essentielle dans son organisation. Elle comprit simplement dans sa juridiction les services de colonisation de la capitale et des provinces et ceux des loge-

ments populaires et des habitations urbaines, en suivant et en amplifiant le programme colonisateur précédemment tracé par le gouvernement. L'honneur des résultats obtenus revient aux services techniques grecs, qui se sont livrés à une étude méthodique du problème et ont systématiquement appliqué les enseignements de la science et de leur expérience. Les membres étrangers de la Commission n'ont pas manqué de rendre cet hommage dans leur dernier rapport à la S. d. N.

Une disposition fondamentale du Protocole initial de Genève prescrivait que le produit de l'emprunt serait affecté à des travaux productifs et permanents et non point au soulagement provisoire des nécessiteux. Cette disposition ayant prêté à une trop stricte interprétation, la Grèce réussit à la modifier en Septembre 1924, dans un sens accordant plus de latitude à la Commission pour affecter une partie de son capital à l'établissement urbain, à l'amélioration des colonies de réfugiés et de leurs conditions sanitaires, et au développement d'un certain nombre d'entreprises d'industriels et d'artisans.

Durant les deux premières années de son activité la Commission avait approximativement installé 550.000 agriculteurs et 72.000 citadins, c'est-à-dire la moitié du nombre total des réfugiés. Il restait encore à installer 28.000 familles agricoles et urbaines.

La Commission relevait, dans son dixième rapport trimestriel, la nécessité de consentir un emprunt supplémentaire de cinq millions de livres pour l'achèvement de ses travaux. Mais les conditions économiques et politiques du pays ne permirent pas d'envisager cette possibilité jusqu'à l'avènement au pouvoir des cabinets de coalition. L'oeuvre de la Commission courait le risque d'être suspendue. Mais dès que les gouvernements de coalition eurent pris le pouvoir ils prêtèrent tout

leur appui moral à la Commission.

En 1924 la Commission avait distribué aux agriculteurs du blé pour 220.000 livres, somme que le gouvernement d'alors s'était engagé à restituer. Cette dette fut payée en automne 1927. D'autre part la Commission recevait sur l'emprunt tripartite de 6.500.000 de livres, un demi million et, de plus, le produit entier de l'emprunt de dollars 12.127.000 conclu en Amérique, c'est-à-dire 2.500.000 livres. De sorte que la Commission disposa de 13 millions de livres, sans compter 1.200.000 de livres provenant d'intérêts, de dimes, de clauses pénales d'entrepreneurs et, surtout, de restitutions pratiquées par des agriculteurs et des citadins installés. Toutes ces ressources permirent à la Commission de poursuivre ses travaux jusqu'en 1930.

La politique colonisatrice de la Commission fut dirigée vers la petite propriété agricole, conformément aux principes de la loi agraire. Le partage des grands tchifliks et des grandes propriétés agricoles entre les métayers et les agriculteurs devait aller de pair avec l'établissement de colonies agricoles et avec l'octroi des moyens de culture et d'emprunts conclus à des conditions tolérables et dans des délais raisonnables de restitution. De l'avis de M. Eddy, cette politique a épargné à la Grèce une catastrophe économique et politique.

L'oeuvre de la Commission se résume dans les données suivantes :

L'installation agricole a absorbé 10439588 livres, ou drachmes 3.467.000.000, dont 564 millions ont été effectués à l'achat de bêtes de trait, 1.033.000.000 à la construction et à la réparation de maisons, 304 millions à des travaux d'utilité publique, 170 à des frais de transport, 519 à des prestations en nature, 376 à des frais d'administration, 70 à la rédaction du cadastre et autres frais. Sur le total de la susdite somme dépensée, 2.492.000.000 de drachmes l'ont été

en Macédoine, 438 millions en Thrace et 536 dans le reste du pays.

Le nombre des maisons agricoles élevées par la Commission s'est élevé à 52.800. Elle a de plus pris livraison de 13.500 maisons construites par l'Etat et de 65.000 maisons de Turcs et de Bulgares échangés, de sorte que ce fut dans 125.954 maisons qu'elle installa, ou acheva d'installer 143.402 familles agricoles, comprenant 557.408 personnes, s'est-à-dire presque la moitié des réfugiés arrivés depuis 1922. Ces maisons furent réparties en 2.000 colonies agricoles environ. Sur ce chiffre de 143.402 familles, 87.000 ont été installées en Macédoine, 43.000 en Thrace et 13.600 dans la reste de la Grèce.

La Commission eut à sa disposition 15.900.000 de stremmes des terres arables, dont 8 millions environ avaient été abandonnés par les échangés turcs et bulgares. Une grande partie de ces terres a été mesurée et 5 millions de stremmes environ ont été définitivement distribués aux agriculteurs.

L'aspect le plus difficile du problème fut celui de l'installation des réfugiés citadins. Il était impossible de tracer un programme d'action dans ce domaine. La foule des réfugiés ayant afflué sous la pression des événements il ne fut pas possible de procéder, dès le début, à la séparation des agriculteurs et des citadins, pas plus qu'à l'installation de ces derniers, selon leurs aptitudes professionnelles et selon la capacité d'absorption de chaque région. Ainsi, la presque totalité des populations citadines fut concentrée dans les trois grandes villes d'Athènes, du Pirée et de Salonique. Un certain nombre de ces réfugiés, banquiers, commerçants, industriels, ou exerçant des professions libérales, s'installèrent de leurs propres moyens, sans recourir à l'assistance de l'Etat ou des autres organismes. Les petits commerçants et les artisans s'installèrent aussi de leurs

propres moyens, mais à l'aide d'emprunts professionnels consentis par la Banque Nationale sur garantie de l'Etat. Les employés, les ouvriers, les classes indigentes et notamment les femmes et les enfants sans soutien, avaient besoin de logement et de soutien. Un travail immense fut déployé dans ce sens. Par décret du gouvernement révolutionnaire il a été permis de procéder à des expropriations, sans estimation préalable et sans versement d'indemnité. Par dérogation aux dispositions constitutionnelles, l'article 119 de la nouvelle Constitution de 1927 autorisait que les expropriations fussent continuées pendant cinq ans, pour faciliter dans cet intervalle l'achèvement de l'installation urbaine.

Jusqu'à la fin de l'année 1929 — date à laquelle les expropriations prirent fin, en fait — 19 millions de k. c. ont été expropriés dans toute l'étendue du pays (12 millions en Attique et Béotie, 2 millions et demi à Salonique etc.), d'une valeur de 350 millions de drachmes. Il faut ajouter à ces étendues expropriées les terres concédées par le Fisc.

La Commission pour l'installation des réfugiés ayant modifié ses statuts assumait également l'installation urbaine et dépensa 768 millions de drachmes (£ 2.180.000) pour élever 27.403 habitations dans 89 centres urbains, où 109.612 réfugiés citadins furent installés. Sur cette somme de 768 millions, 109 ont été dépensés en Macédoine, 202 en Thrace, 405 dans la vieille Grèce 55 ont été affectés à la conservation des colonies et à la rédaction du cadastre. D'autre part l'Etat avait affecté à l'installation urbaine jusqu'à la fin de 1930, 1.200.000.000 de drachmes. Les budgets ultérieurs ne consacrent pas des sommes relativement aussi élevées aux besoins de logement.

A la fin de 1929 la Commission avait en fait terminé ses travaux. L'Etat était

en mesure de poursuivre et d'achever, sans autre intervention, la colonisation et l'installation. Le Protocole initial de Genève subordonnait la dissolution de la Commission à l'avis du Conseil de la Société des Nations, faute de quoi, la Commission devrait continuer de fonctionner jusqu'en 1964, date à laquelle l'emprunt de 1924 aura été entièrement acquitté.

Mais la stabilisation de la drachme, l'ordre introduit dans nos finances, l'équilibre de notre budget et la stabilité politique ont facilité la dissolution de la Commission. Le service de la dette fut assuré par la Commission du contrôle international, qui inscrivit une première hypothèque sur les terres et autres immeubles de la Commission pour l'installation des réfugiés. Il fut décidé de continuer le recouvrement des dépenses effectuées par cette dernière commission en faveur des réfugiés agriculteurs et citadins. Une loi, qui souleva bien des discussions violentes, fixa à £ 8.983.104 le solde que les réfugiés agriculteurs sont tenus de rembourser au Fisc, graduellement, dans l'espace de 25 ans, en restitution et pour acquit des dépenses effectuées en leur faveur, et à drachmes 808.000.000 le solde des dettes dues par les réfugiés citadins. Ces montants seront soumis à une révision partielle.

Le 31 Décembre 1930 la Commission acheva ses travaux et restitua au Fisc £ 1.160.000, pour la suite des travaux de colonisation.

Avant de terminer ce bref exposé je crois opportun d'ajouter quelques mots sur l'activité des deux Commissions Mixtes, la Commission gréco-turque pour l'échange des populations et la Commission gréco-bulgare pour l'émigration.

Les dispositions de la convention de Lausanne et de celle sur l'échange des populations grecques et turques ne pouvaient être appliquées sans susciter des frictions entre les deux Etats. Le souvenir d'évè-

nements qui étaient encore dans toutes les mémoires ne pouvait qu'engendrer une infinité de questions. On connaît la fameuse controverse sur les «établis», l'interprétation de la Cour de Justice Internationale de La Haye qui sanctionna le point de vue grec, les frictions provoquées à la suite de l'expulsion du Patriarche, les accords préliminaires d'Angora qui aboutirent aux accords signés à Athènes le 1 Décembre 1926. On sait également que des négociations ultérieures entre les deux gouvernements ont permis de liquider les différends entre les deux Etats, au moyen des récents accords d'Angora, obtenus au prix de sacrifices matériels et moraux extrêmement importants imposés aux populations échangées. La Commission Mixte gréco-turque, sur les travaux de laquelle nous nous réservons de revenir en détail, touche actuellement au terme de son mandat.

Quant à la convention gréco-bulgare, reposant sur la caractère facultatif de l'échange réciproque, son application est entièrement achevée. Voici quelle fut la base établie pour l'estimation des biens.

Le gouvernement grec assumait l'obligation d'indemniser les grecs de Bulgarie pour leur patrimoine abandonné, au moyen d'un versement au comptant de 10 pour cent de la valeur totale et d'obligations amortissables en entier dans un délai de douze ans à partir du 1er juin 1915. Le gouvernement recevait en échange les biens immeubles abandonnés en Macédoine et en Thrace par les échangés bulgares. Le gouvernement bulgare assumait les mêmes engagements à l'égard des immigrants bulgares de Grèce. Le solde créancier serait versé à l'Etat créancier par des obligations au porteur émises en dollars et portant intérêt de 6 %, amortissables dans un délai de six ans à partir du 1er janvier 1925, par des tirages au pair. Ces dispositions furent modifiées par la

convention Caphandaris—Mollov. Le délai du remboursement des dettes envers les particuliers grecs était porté de douze à 30 ans. Une loi interne a ultérieurement réduit ce délai à 15 ans et accordé à ces titres certains privilèges qui faciliteraient leur absorption. Le solde créditeur produit en faveur de la Bulgarie était payable en 30 annuités, au moyen de soixante obligations semestrielles non négociables, déposées à la Banque des règlements internationaux.

Le nombre des personnes soumises à l'émigration volontaire fut de 138.742, dont 48.900 grecs et 88.900 bulgares. 21.522 ayant-droit, parmi les grecs de Bulgarie immigrés, ont été indemnisés jusqu'ici au moyen d'obligations spécialement émises d'une valeur de 690.000.000 de drachmes. Suivant les chiffres de M. Eddy les charges de la Grèce envers les ayant-droit et le gouvernement bulgare s'élevaient à dollars 21.611.821 (drachmes 1.700.000.000).

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques considérations sur la politique intérieure des indemnisations.

La question du fondement juridique de la législation y afférente est controversée parmi l'opinion publique et notamment parmi les milieux intellectuels.

On a considéré ailleurs que l'indemnisation des particuliers ayant subi des dommages par suite de la guerre constituait une véritable obligation nationale, une obligation de droit public interne. L'article 1^{er} de la loi fondamentale française du 17 avril 1919 est conçu en ces termes : « la République proclame l'égalité et la solidarité de tous les Français en présence des obligations matérielles découlant de la guerre ». Une loi antérieure, en 1914, accordait de même le droit de citer en justice le fisc français pour l'indemnisation intégrale des ayant-droit. Le professeur Colson évalue les sommes affectées aux

indemnités des particuliers à 84 milliards de francs, dont 50 étaient déjà versés en 1928, leur versement n'ayant pas été subordonné à celui des réparations allemandes.

Le fondement juridique de l'indemnisation des échangeables est un peu différent. Il implique un certain nombre de données et de présuppositions qu'il convient d'examiner plus particulièrement.

Dès qu'elle fût entrée en fonctions la Commission gréco-turque a dû se livrer aux travaux préparatoires nécessaires pour l'application des dispositions de la convention relative à l'estimation des biens et au paiement du solde débiteur. Cette mission capitale qui incombait à la Commission Mixte a été méconnue et l'impression produite de ce fait fut que le mécanisme de l'évaluation individuelle des dommages était impraticable. Cependant les travaux analogues de la Commission gréco-bulgare, malgré le nombre limité des ayant-droit, et le succès qui les a couronnés, nous fournissent la preuve évidente du contraire.

Les accords d'Angora, inspirés dans ce domaine par la conception erronée de l'évaluation impossible, abandonnèrent à la Turquie le solde indubitablement créditeur en faveur de la Grèce, afin de faire contrepois à d'autres avantages d'ordre politique, qui ont été considérés comme indispensables pour la liquidation du passé et pour l'inauguration d'une ère nouvelle de rapports amicaux.

Les indemnités versées ou à verser sont les suivantes :

800.000.000 drs.	à des ressortissants hellènes,
5.713.000.000	> > > échangeables, en obligations,
1.478.000.000	> > > échangeables en numéraire,
690.000.000	> aux immigrés de Bulgarie.
3.151.000.000	> dette des agriculteurs compensée.
11.832.000.000	>

Ces montants sont contrebalancés de la façon suivante :

Les 800.000.000 des ressortissants hellènes, par les immeubles des ressortissants hellènes, par les immeubles des ressortissants turcs du Traité d'Athènes et de la Déclaration IX du Traité de Lausanne. Ces biens n'ont pas été évalués jusqu'ici. Les 7.240.000.000 (numéraire et obligations) revenant aux échangeables sont contrebalancés par les immeubles des échangeables turcs, évalués par la Banque Nationale à 5.100.000.000 drs. Une dizaine d'années est encore nécessaire au plus bas mot pour dresser le bilan définitif de la gestion de ces biens. Le service des obligations est couvert en partie par les revenus de ces biens, le solde étant complété par l'Etat.

Pour ce qui concerne les versements aux échangeables de Bulgarie ils sont contrebalancés par les biens immeubles des échangeables bulgares, dont la valeur couvre aussi le solde débiteur de la Grèce en faveur de la Bulgarie. La première avance promise aux réfugiés agriculteurs a été compensée avec la valeur des terres, des maisons et des autres prestations accordées par la Commission pour l'Installation. Le solde débiteur en faveur des agriculteurs, évalué à 250.000.000 de drachmes, a été versé et continue de l'être, au moyen d'obligations réunies par la Commission.

Il reste encore à fixer la somme des indemnités à verser aux « établis » de Constantinople appartenant à la catégorie des « fuyards ».

Il faut aussi ajouter aux chiffres qui précèdent la somme de 9.500.000 livres prélevées sur le budget de l'Etat pour le logement et autres besoins de la population réfugiée. Ce dernier chiffre comprend aussi les 450 000 livres versées à la Turquie, conformément aux accords d'Angora,

la participation grecque aux frais de fonctionnement de la Commission Mixte, les intérêts versés pour les emprunts extérieurs et intérieurs et les versements effectués pour l'amortissement d'une partie de ces dettes.

On est littéralement consterné devant l'énormité de ces chiffres. Comment la Grèce a-t-elle pu faire face à ce problème sans en être écrasée ?

Il serait prématuré et malaisé de tirer de cette grande question des réfugiés des conclusions générales positives. Un instant on a cru que l'affluence des réfugiés et l'application de la convention conduirait la Grèce à une catastrophe certaine et irréparable. Mais ces craintes ont été rapidement dissipées et, grâce aux vertus natives de la nation, le miracle a été réalisé : la fusion des réfugiés créait un nouvel Etat homogène de 6.500.000 habitants. L'hellénisation de la Macédoine était achevée, l'agriculture était développée, un nouvel essor était donné à toutes les manifestations de la vie sociale et à l'exploitation des ressources naturelles du pays. Cette exploitation sera complétée avec l'achèvement des travaux productifs commencés et du réseau des routes.

Tous ces résultats n'auraient peut-être pas été obtenus, si la population indigène ne consentait à subir sans se plaindre une bonne part des sacrifices nationaux consentis. C'est à juste titre que M. Eddy fait observer qu'on n'a pas encore écrit le livre qui exalterait la contribution de la population indigène à l'oeuvre de l'installation.

L'avenir est certes incertain. Mais à considérer l'oeuvre gigantesque accomplie jusqu'ici on peut envisager l'avenir avec un optimisme justifié.

Le courant du protectionnisme et la Société des Nations

Rien de plus exact que les années 1931—1932 constituent le point culminant du protectionnisme. Aujourd'hui, plus que jamais chaque Etat croit devoir intervenir pour protéger son industrie; mais dans cette intervention il s'explique mal l'économie dirigée et aboutit aux spoliations des temps anciens. Tous les Etats ont recouru aux principes protectionnistes. Avec le traité de Versailles, qui, selon Bertrand de Jouvenel, est «l'apothéose des nationalismes» et dont le mot d'ordre, suivant Clémenceau, a été «l'indépendance des nationalités», l'esprit nationaliste s'est affirmé. L'anarchie economico-technique des Etats-Unis et de l'Europe Industrielle a renforcé l'esprit de nationalisme économique.

La période de la guerre et celle d'après-guerre sont des périodes de protectionnisme pur. Dans le volume récent du Bureau International du Travail «Les problèmes du chômage en 1931» le professeur Maurice Ansiaux écrit: «L'aggravation des régimes douaniers aux cours des dix dernières années est indéniable».

Les *Etats-Unis* appuient leur surindustrialisme par une vaste colonisation économique au sein même de l'Europe, en achetant des entreprises européennes et, d'autre part, par la création de débouchés intérieurs. La tactique des barrières, du dumping, des primes d'exportation est à la mode. Le tarif Hahley-Smoot, mis en vigueur le 17 Juin 1930 afin de stabiliser (quel prétexte) l'emploi des travailleurs, alors qu'il ne s'agit en réalité que de la protection de l'industrie américaine, est le dernier mot du protectionnisme d'Outre-mer; c'est ainsi qu'il rappelle à la vie les vieilles théories de l'américain Garey, qui soutenait le protectionnisme pour

l'amélioration des conditions du travailleur indigène. A la place du vieux protectionniste théoricien d'Amérique Caren c'est maintenant un praticien—chose plus dangereuse—qui est le chef des Etats-Unis; il s'agit du président Hoover qui est plongé dans les principes protectionnistes et que les met en œuvre.

L'Angleterre, qui fut jadis le pays où naquirent les théories du libre-échange et qui vit leur mise en pratique, se tourne vers le protectionnisme approuvé officiellement par le peuple anglais lui-même pendant les dernières élections. Baldwin, aidé même par certains libéraux et travaillistes (y compris Macdonald) doit sa victoire à la bataille électorale, au protectionnisme, qui constitue «L' A. B. C.» du programme de «l'Union nationale». C'est ainsi que le peuple anglais répond par la politique des barrières douanières aux déclarations de la conférence économique internationale, suivant lesquelles il faut «mettre fin à l'accroissement des tarifs». Keynes lui-même, dans un de ces derniers articles, soutenait, pour l'intérêt de l'Angleterre, que «... la mesure principale, dont l'application est nécessaire c'est l'imposition des impôts douaniers». A l'heure actuelle le programme protectionniste est mis en pleine oeuvre.

L'Allemagne, accablée à la suite de la guerre et des lourds fardeaux des réparations, se confine au système de l'économie nationale de List; le traité douanier entre elle et l'Autriche ne prouve pas qu'elle s'attarde au libre-échange; la seule chose qu'on y puisse constater est la peur et les inquiétudes des autres Etats européens.

La France acquise pour un moment au libre-échange revient au protectionnisme d'avant 1860. La France, sous le second

Empire, et particulièrement de 1850 à 1860, a commencé de se délivrer de son vieux système douanier, qui datant de 1816 était — selon le professeur Allix lui-même — « sévèrement protecteur et comportait un grand nombre de prohibitions » (1); ainsi en 1860 un traité de commerce entre la France et l'Angleterre fut conclu. Michel Chevalier, fervent apôtre du libre-échange en France, fut le grand inspirateur et le réalisateur de ce traité, qui, grâce à lui ainsi qu'à Cobden (du côté anglais), a changé le régime douanier suivi jusqu'alors en une suppression des prohibitions, et en une détermination d'un maximum pour le taux des droits de douane. Mais ce traité, qui donna lieu à une série d'autres traités pareils de commerce entre la France et d'autres pays, contenant, tous, la clause de la nation la plus favorisée, s'est évaporé entièrement dès que la loi du 11 janvier 1892 eût reconstitué le protectionnisme, en suite des lois 1884, 1885 et 1887 pour le protectionnisme agricole.

Le système du double tarif douanier, qui comporte un tarif maximum, dit légal, et un tarif minimum, est devenu durant la guerre plus sévère et favorable au système des prohibitions. Les droits spécifiques gagnent du terrain sur les droits ad valorem et cela parce que le tarif spécifique « permet un dosage beaucoup plus souple de la protection ». Une loi du 17 décembre 1914, qui donnait au gouvernement le droit d'instituer des prohibitions de sortie ou de droits de sortie, fut mise en vigueur. Plus tard, la loi de 6 mars 1916 donna au gouvernement le droit de prohiber l'entrée des marchandises étrangères et d'augmenter les droits de douane, par décrets rendus au Conseil des Ministres.

Enfin, malgré la loi de 29 juillet 1919 et l'accord franco-allemand du 17 août 1927 — loi qui fut saluée comme un prodrome

(1) Allix : La Technique douanière. (Doctorat 1929—1930 p. 46).

du retour de la France à la politique du libre-échange, la France passe maintenant des jours d'un protectionnisme rigoureux.

Pour conclure, le trait significatif de la politique du commerce international est le protectionnisme pur.

Quoiqu'on parle d'une entente internationale et d'une union douanière européenne, le nationalisme économique s'aggrave.

Les publications de la Société des Nations sur les questions économiques et financières parlent toujours « d'une union douanière » et des discussions optimistes interminables se font entendre partout.

Mais l'observateur objectif des facteurs sociaux et économiques qui régissent l'organisme mondial de nos jours ne voit que le courant du protectionnisme gagner jour par jour du terrain. D'ailleurs le bureau international du Travail n'avoue-t-il pas lui-même, en se référant à l'année 1929-1930 qu'on remarque « une exaspération de la concurrence et une accentuation des tendances protectionnistes » (1) ? La résolution du Conseil d'Administration du B. I. T. qui a adopté le rapport de la Commission du chômage, en se référant à la crise de 1930, tient le même langage sur ce point, étant donné qu'elle distingue comme une des causes de la crise « les troubles apportés dans le commerce international, non seulement par le développement de nouveaux foyers de production, mais encore par les entraves artificielles apportées aux échanges internationaux. » (2)

Le rapport du comité économique sur la crise agricole nous dit dans ses conclusions : « L'attention du Comité économique a été attirée sur l'ampleur qu'ont prise dans certains pays les primes et subsides destinés à favoriser l'exportation des produits de la culture. Ils enlèvent aux droits de

(1) Conférence Internationale du Travail 1930.

(2) Conférence Internationale du Travail 1931 P. 12.

douane toute leur valeur et causent un dommage grave aussi bien aux Etats exportateurs qu'aux Etats importateurs. L'intérêt que le Comité économique porte aux problèmes de la politique commerciale lui fait attacher une importance particulière aux suggestions qui lui ont été faites à cet égard. Il croit nécessaire un examen précis et internationalement sincère de ces mesures et de leurs répercussions⁽¹⁾. Mais il nous dit aussi «... il serait évidemment souhaitable que la protection douanière appliquée aux produits agricoles soit réduite *dés que s'améliorera la situation du marché mondial*. En période de crise on a toujours tendance à oublier l'importance essentielle des échanges internationaux. Pour l'écoulement normal des produits il importerait d'arriver à une stabilité relative permettant des échanges réguliers et de ne plus être sous la menace de perpétuels changements dans les rapports internationaux».

Pour une fois encore ceux qui sont chargés d'étudier les remèdes de la crise actuelle, quoiqu'ils avouent les inconvénients du protectionnisme, n'osent pas proposer des mesures immédiates; ils nous disent que la protection douanière sera réduite «*dés que s'améliorera la situation du marché mondial*»; Toujours des réserves, même dans le domaine des vœux!...

Entretiens la crise s'est chargée de donner un démenti éclatant aux théories de l'école classique, à l'optimisme libéral et aux «harmonies économiques» de Bastiat, à l'inexistence des crises générales de J. B. Say et aux théories protectionnistes appliquées si strictement. Les lois dites «économiques» ne marchent plus; Irving Fisher, lui-même, ne peut éviter d'avouer que «la symétrie fondamentale de l'offre et de la demande mise en relief pas Auspitz et Lieben ne devrait pas nous

masquer la fondamentale asymétrie»⁽¹⁾.

Dans cette atmosphère si troublée et angoissante, nombreux sont ceux qui se tournent vers Genève et dernièrement vers Bâle.

Le Bureau international de Travail s'exprime ainsi: «Pour pousser les études ainsi définies et sur les facteurs monétaires et sur les facteurs économiques, causes du chômage, certaines organisations, en particulier l'organisation économique de la Société des Nations sont certainement mieux outillées et plus qualifiées que nous-mêmes. Surtout, si de telles études ne doivent pas demeurer purement académiques, si elles doivent mener à l'action, c'est à la Société des Nations, à ses diverses organisations, ou encore à la Banque de Règlements internationaux, plus qu'à nous-mêmes, qu'il appartiendra de prendre les initiatives et de pousser l'effort».

Or, en ce qui concerne la Société des Nations le régime actuel des états qui la constituent est tel qu'il ne permet pas à cet organisme—si indispensable et digne d'un meilleur sort—d'agir sur un grand champ d'action. Les antinomies dans cet organisme sont inévitables à cause du particularisme choquant de la politique et de la diversité des intérêts de chaque membre; la synthèse des ces antinomies, si même la méthode de Proudhon est suivie, est irréalisable. Il est triste de voir que les faits ont amené plusieurs à croire ce que dit Richard Goudenrove Callergi, que «la physionomie actuelle de la Société des Nations est un danger perpétuel pour l'existence de l'Europe». Certes on travaille à Genève; le Bureau international du Travail est une abeille laborieuse et productive; nous lui devons beaucoup de choses. Mais nous ne pouvons méconnaître que la voix de la So-

(1) «La Crise Agricole» p. 73.

(1) Irving Fisher: Recherches Mathématiques sur la théorie de la valeur et des prix, p. 163.

ciété des Nations reste en général «*vox clamantis in deserto*». Naguères encore la S. d. N. recommandait aux Etats d'abolir les tarifs douaniers et voilà que les Etats, y compris l'Angleterre, qui après le succès des protectionnistes aux élections voit son salut dans le protectionnisme, élèvent en réponse de nouvelles barrières douanières et renforcent l'esprit du nationalisme économique. Telle est, dans ses grandes lignes, la politique suivie par le commerce international et tels sont les résultats des discussions de la S. d. N., qui nous rappellent la Tour de Babel.

Dans cet état de choses, nous les Balkans, nous avons le devoir de coordonner nos efforts en faveur du libre échange interbalkanique. Nous devons nous méfier de tout ce qui vient du dehors en ce qui concerne les questions douanières. M. Simonides, qui nous invitait, dans une récente conférence, à suivre l'exemple de la Société des Nations et les conventions douanières européennes, est, croyons-nous, dans l'erreur. Après le courant du protectionnisme il ne reste rien en Europe qui doive être imité dans ce domaine.

JEAN P. COUSOCHÉRAS

Mores Balkanici

Au cours des deux Conférences Balkaniques, on a dûment apprécié la valeur de l'unification du droit civil des Balkans, comme d'un grand facteur de la Fédération Balkanique future. Ainsi la première Conférence à Athènes avait émis le voeu d'une unification progressive du droit, notamment de celui des transactions civiles, et avait exprimé le désir que le Conseil prît le soin de porter la question à l'ordre du jour de la deuxième Conférence. Le Conseil, à son tour, a porté la question devant la deuxième Conférence, laquelle a émis un voeu en faveur de la convocation d'un congrès spécial de juristes, qui aborderait l'examen plus minutieux de la question.

Point n'est besoin de plaider pour l'utilité de l'unification du droit civil des Balkans. Ce serait forcer des portes ouvertes. L'unité du droit signifie l'unité des tendances, l'unité des trafics, l'unité de la mentalité, l'unité des convictions, l'unité de la vie. Mais il ne serait pas moins puéril de s'imaginer qu'un Droit institué éventuellement suivant les prescriptions de la science et sans que la volonté populaire soit prise en considération, sans

s'être adapté à la vie des peuples, dont les manifestations juridiques seront désormais réglées par lui, pourrait effacer, comme par enchantement, des différences existant dans la pratique des peuples des Balkans.

L'unification du droit des transactions civiles ne doit pas être fondée sur des bases théoriques et à priori, sur des éléments abstraits et étrangers à l'âme populaire. Une législation intégrale, un code emprunté à l'étranger et devenant par suite de l'injonction législative, le code des Balkans, peut bien être inspiré par les principes les plus modernes, scientifiques et humanitaires, mais peut aussi bien être étranger à l'esprit des peuples balkaniques. Et il n'existe point de pire règlement législatif que celui qui se trouve en désaccord avec l'usage local, manifesté par la formation de coutumes sanctionnées par un long exercice uniforme. Si le droit romain est devenu le droit paneuropéen et s'il continue d'être appliqué durant vingt-cinq siècles, c'est qu'il a correspondu aux éléments généraux de la société de petite bourgeoisie, qui couvre aujourd'hui l'Europe et dont il est devenu le droit dès les derniers siècles de la royauté à

Rome. Le droit romain est justement le produit d'une évolution et d'une adaptation. Et là même où comme en Grèce, il a été transporté intégralement, sans avoir été revu suivant les exigences des temps modernes, les conditions sociales et les nécessités juridiques l'ont manifestement recréé, autant que possible, par le moyen de nouvelles lois abrogatives ou normatives.

Bien plus. De même que nous avons reformé le droit dans le moule de nos nécessités, nous avons aussi reformé notre société et l'avons rendue susceptible d'adopter le droit romain, juste à l'inverse des législateurs de Rome, qui avaient institué les normes législatives en prenant leur matière première dans les convictions civiles et sociales de leur temps.

Un droit balkanique qui ne prendrait donc pas en considération la vie sociale des peuples des Balkans, qui n'aurait pas tenu compte des convictions locales, formées à la suite de tant de causes séculaires, même s'il reflétait le dernier mot de la science, serait forcément loin de la réalité. Il se trouverait à une certaine distance du peuple.

La juste directive en l'épée serait celle qui, en premier lieu, aurait pris en considération les coutumes juridiques des peuples des Balkans, qui sont le vrai reflet de leur vie intérieure et de leur mentalité.

La grave objection qui y surgirait serait que les nations balkaniques n'aient formé des coutumes éloignées de la pratique actuelle, ou bien qu'elles aient formé des coutumes différentes.

La peur est vaine.

a) Nous n'entendons naturellement par «mentalité actuelle» que celle manifestée par la pratique coutumière, de sorte que l'expression «coutume surannée» est une notion sans contenu, puisque la «coutume» est l'usage «actuel» du peuple. La qualité de «surannée» ne peut être reprochée aux

coutumes que par une science qui ne tiendrait pas compte des nécessités sociales et qui ne rendrait que des oracles. Cette science ne peut être qualifiée que de pédante.

La coutume vieillie a le grand titre éprouvé du long exercice, tandis que pour la coutume nouvellement formée on doute si elle a assez de vitalité pour développer les qualités qui seront prises en considération par le législateur futur.

Il est d'autre part impossible que des coutumes surannées soient créées en matière de droit civil, parce que le règlement législatif de ces questions est conforme au règlement naturel. Que l'homme doit être né vivant pour être considéré comme une personne, que l'adultère rompt le mariage, ces principes n'avaient pas besoin d'être législativement réglés pour être unanimement acceptés. Ce sont des données naturelles. Il ne serait même pas possible que des coutumes contraires fussent créées par les peuples.

Il va sans dire que jamais une coutume établissant le régime de huit heures de travail, ou bien le risque professionnel, ne saurait être formé. Mais ces questions ont justement été exclues du champ de la législation civile. Ces questions sont d'une portée sociale et de droit public, tandis que le droit civil a une importance dynamique limitée et ne fait partie que du droit privé. En traitant donc des coutumes juridiques nous n'entendons y inclure que celles concernant les transactions civiles privées, auxquelles sont sans doute comprises les transactions commerciales, le droit commercial n'étant qu'un règlement exceptionnel de quelques cas spéciaux du grand chapitre des transactions.

b) Mais la seconde objection n'est pas plus fondée. Les coutumes des peuples balkaniques possèdent en effet l'uniformité requise; l'explication en est aisée.

Les peuples des Balkans ne se sont pas

trouvés sur la Péninsule Balkanique comme des plantes adventices. Le changement des choses cosmiques qui s'appelle le Temps assista à une succession incessante de régimes dans ce coin, sis entre l'Europe et l'Asie, aux confins de deux civilisations. Dès que la notion de l'Etat eût paru, l'Empire grec d'Alexandre y fut établi. Rome a succédé à la Grèce et ensuite l'Empire Byzantin a continué la domination de Rome, étendant sur les deux Péninsules des Balkans et de l'Asie Mineure, une souveraineté naturelle. Ces souverainetés naturelles, se succédant ont duré pendant des siècles et des siècles et la seule invasion artificielle, l'invasion de l'Occident, a été abolie avant de prendre pied. Byzance a vécu pendant des siècles. Et vint un jour où l'Orient plein de vigueur et de jeunesse a détrôné cette dynastie vieillie de la capitale historique. Conquête? Non! Succession. D'ailleurs, la conquête aussi est un mode de succession, et pas le moins légitime.

Les quatre siècles de la vie européenne de la Turquie l'ont précocément vieillie et en un coup l'édifice entier de l'Empire Ottoman s'écroula. Mais en ce moment aucune autre Puissance n'a pu succéder à l'Etat situé à la ligne médiane entre l'Orient et l'Occident. Après la chute de l'Empire Ottoman nous assistons à l'apparition de quatre ou cinq fils qui se disputent une partie, aussi grande que possible, de l'héritage paternel. Ils se sont battus et ensuite retranchés à l'arbi des frontières politiques que l'intervention de l'Occident leur avait assignées. La lutte séculaire entre les Etats des Balkans est une *actio communi dividundo* de l'Empire par devant le tribunal Mondial.

Il s'agit de réconcilier à présent ces fils et frères, et de restaurer l'Empire Balkanique.

Les réconcilier! La tâche ne sera pas longue. Après tant de siècles de vie com-

mune, un seul siècle de vie séparée n'aurait pas suffi à détourner leur mentalité. Leur séparation accidentelle par une montagne ou par un fleuve n'est pas une Babel.

Les peuples des Balkans ayant vécu sous une administration politique unique et sous une autorité religieuse presque tout aussi unique, dans les mêmes conditions économiques et intellectuelles, sous l'empire du même droit et sous le même ciel, ont développé une conscience tout à fait particulière et commune, et cette conscience se reflète dans la formation de leurs coutumes uniformes. Cette communauté de moeurs juridiques n'a point un fondement doctrinal pour qu'elle puisse être démontrée à l'aide de théorèmes. Elle a des bases réelles et ce n'est que la statistique empirique qui la prouvera.

Toutefois, l'application commune du droit romain et notamment la jurisprudence du Patriarcat Oecuménique, pour les parties européennes de la patrie balkanique, constituent une très forte raison de la communauté de leurs coutumes juridiques. Mais aussi le fait de l'origine théocratique du droit de l'ancienne Turquie (Chéri) ajoute encore une raison de la communauté de son droit avec celui des autres peuples; car les religions du Proche-Orient, développées et évoluées dans le même champ, le bassin oriental de la Méditerranée, présentent les mêmes principes moraux. D'ailleurs l'islamisme est un dérivé du christianisme, qu'il a même pris pour fondement principal.

Tout ce qui vient d'être exposé, constitue en principe, la raison de la communauté du droit coutumier des Balkans. C'est sur ce droit coutumier que toute unification du droit civil doit être basée.

C'est pourquoi nous croyons que l'étude, la comparaison, l'unification et la différenciation du droit coutumier des Bal-

kans sera un fort stimulant pour la tendance de l'unification du droit civil et un proche facteur de la Fédération Balkanique.

Une recherche assidue et un examen systématique du droit coutumier contribueraient, incontestablement à la réalisation de l'idéal, encore nébuleux, de l'unification du droit civil. Car outre qu'ils rendraient manifeste l'étroite parenté psychique, l'identité de mentalité et de cons-

science de ces peuples dans le champ du droit—qui constitue une manifestation essentielle de la vie interne des peuples—ils fourniraient aussi au futur législateur balkanique le moule pour la formation du droit civil balkanique.

Et ce droit serait unique et régirait uniformément le cours harmonieux de ces petits mondes d'un même système planétaire.

GEORGES ANGÉLIDIS

Pages de Littérature Balkanique

La Terre et le Printemps

Les amis de l'Union Balkanique ont eu l'occasion d'apprécier l'activité de Rouchen Echref bey au sein du groupe ture et des deux Conférences. On l'a vu notamment organiser la Conférence d'Istanbul, dont il fut le Secrétaire général, avec un zèle admirable et une parfaite compétence. Sa charmante courtoisie est dans toutes les mémoires. Mais on ne sait que par oui-dire que le député d'Afyon-Karahisar est aussi un fin lettré et un poète parmi les plus distingués de la nouvelle Turquie.

Dans le poème en prose que nous sommes heureux de publier ici, on reconnaîtra sans peine que l'auteur se rattache à la pure tradition de la poésie orientale. Rouchen Echref bey est un ami éclairé des lettres classiques. On lui doit, entre autres, une traduction de Virgile. C'est dire qu'il a fait ses preuves d'humaniste. Si, dans ce poème, il s'est départi de la sobriété classique, c'est que, selon toute évidence, il a voulu faire revivre dans cette page l'âme des vieux poètes de sa langue, pour qui tout est couleur et profusion d'images. A l'ivresse qui saisit le poète, devant l'exubérance de la nature orientale, succède une mélancolie résignée à la pensée de l'éternel écoulement des êtres et des choses. C'est sur thème à double mouvement que Rouchen Echref bey a écrit ce poème, dont nos lecteurs apprécieront sans doute l'authentique saveur orientale.

Ce matin, de ma fenêtre que la brise a entre-ouverte, un air tiède et lumineux a effleuré ma peau et, de la vitre ouverte, le premier bourdonnement est entré dans ma chambre. L'abeille fait toucher sa tâche noire sur les murs et sur les rideaux. Dans son voltigement il y a l'hébétude et l'empressement d'un nouveau voyageur. En se cognant au mur transparent des vitres elle a fini par trouver son chemin. Son bourdonnement s'éloigne dans l'air. Pensif, je regarde après elle : Mes regards sont attirés par les papillons qui se poursuivent. On dirait que c'est le vent qui les a fait

tomber des branches des pruniers, des amendiers, des abricotiers et qu'ils vont venir se poser aux bords des fenêtres. Leur vol tremblottant, au milieu des gazouillements des premiers chardonnerets et des premiers pinsons, me donne cette illusion. Mais les papillons s'en sont allés du côté où chantent les perdreaux, qui sont descendus sur les pentes d'en face.

L'air est empli de chants et de volournés ; la huppe qui se balance sur la branche du pommier fait des appels qui viennent de loin comme du fond d'un puits — à un amoureux qu'elle a senti dans

le jardin voisin. Un autre oiseau, qui attendait sur le peuplier, a eu une réponse de sa bien-aimée qui se trouve au long du fleuve, et il accourt. O les pies dont nous avons entendu les cris pointus pendant tout l'hiver, comme les voix de nos seuls voisins aériens, et vous les griffons qui vous ébattiez en cris discordants sous nos toits, nous sommes sauvés désormais de n'avoir à entendre que vous !

Quelle gaie activité déploie chaque oiseau. Avant que les fleurs ne remplissent les endroits les plus abrités des feuilles de demain, ils y bâtissent leur nid estival. L'enthousiasme bruissant de ces architectes aériens provient d'une préparation d'hyménée. . . .

A toutes ces voix se mêle le murmure de l'eau que tombe dans le bassin qui se trouve en bas. Même la voix de l'eau a pris une plénitude. Il y a un mois, ses échos ne s'entendaient même pas sur sa surface. Je vois qui maintenant l'ombre des pierres s'est foncée sur son miroir, que la lumière s'est dorée, que les fleurs frémissent à la place de baguettes nues. . . .

J'ai ouvert un «Divan», j'y veux lire le printemps qui y est décrit. Mais je ne peux retenir mes yeux de contempler mon entourage.

Je suis ivre dans un monde composé seulement de parfums, de couleurs, de voix et de voltiges. Car il y a un remuement intérieur dans le sol qui reste comme fixé et immobile au-dessous de nos pieds. La terre-mère enfante : Dans une harmonie qu'on ne peut égaler ni atteindre, elle projette en l'air tout ce qu'elle a dans son sein : Tulipe, thym, blé, épine, eau, vipère ; tout ce qui fait sentir son goût et son venin ; tout ce qui trahit le miracle de son art.

Et ce qui naît d'elle enfante : Il n'y a qu'un mois ces branches miroitaient au milieu des glaces commé des baguettes de verroteries. Maintenant elles sont couvertes

de neiges de fleurs. Les branches du noyer, comme les cornes des cerfs qui grandissent d'un âge, se ramifient dans une couleur plus foncée et plus humide que les vieilles branches. Les cédres ont réhaussé leur taille d'une coudée, dans un vert qui diffère de l'ancien. Dans les baguettes vert-d'eau des peupliers apparaissent des bourgeons comme des étincelles. Dans le même moment la poule couve ses poussins, la paysanne ma voisine met au monde son enfant, et la vache qui est dans l'étable, au dessous d'elle, son petit veau.

O terre, tu fais sentir toutes tes jouissances et tous tes appétits avec une telle éloquence que, comme un talisman, tu as pénétré tous mes objets : je regarde mon miroir, son verre et son poli sont de toi ; c'est toi que je sens dans l'or de son cadre, ma lampe me te rappelle, le liquide de sa lumière est de toi ; tu es devenue ma chambre, mon poêle, mon charbon ; tu es devenue le rubis de mon doigt, l'émail du vase, la plume que j'ai en main, le papier que j'ai devant moi.

Et tout en sachant que tu vas me faire sûrement pourrir, que tu vas me mêler à toi, je vois qu'aujourd'hui tu ne m'épouvantes pas, tu ne m'écoeures pas, je t'admire. Mais quelle est cette insistance que tu as ? Pourquoi bâtis-tu tous ce monde printanier puisqu'il va se gâter ? Tu remplis l'air de ces couleurs, mais elles vont se faner. . . . Pourquoi ces parfums puisqu'ils vont s'envoler ? . . . Ignores-tu que tes efforts aussi, à la fin, ressembleront à nos efforts ? O toi qui, comme nous, es au courant du secret de mille créations et de mille anéantissements ; o toi qui es le commencement et la fin de passions sans limites, souffres-tu toi aussi d'être éphémère ? Toi qui surtout, n'es pas seulement responsable de ta propre fin, mais qui portes sur ton dos les héritages de génie que l'homme t'a confiés après les avoir composés de sa substance disséminée !

Quelle sera ta puissance et quelle sera la nôtre quand un jour, toi aussi, tu te décomposeras comme une dernière lueur qui a glissé dans l'espace? Car, autant dure sur toi la vie de la tulipe, autant, hélas! va durer ta vie dans le sein de l'éternité! Tu aurais dû te pénétrer de cela, comme nous de notre propre mort. Et puisqu'il en est ainsi, et que notre sort est de sentir et de désirer toute chose, de constater que notre pouvoir suffit pour toute chose et puis de nous anéantir, pourquoi cette gaieté qui semble éternelle? Quelle est la raison de ton exaltation qui emplît le ciel par les cris de couleurs et d'odeurs? Tu pénètres mon sang,

ma poitrine, mes yeux et tu t'empares de mon être; ainsi toi et moi, chargés de charges de couleurs, de parfums, de goût et de fiel, nous nous en allons enrôlés à l'éternelle caravane errante; nous nous en allons vers nos destinées et vers l'inconnu. Nous sommes ensemble, notre destinée est la même, notre voie la même, nous avons les mêmes goûts, nous sommes emmêlés l'un à l'autre, ô toi terre-mère, terre qui est notre mère! Ah, si seulement nous avions pu savoir cette chose, toi et moi: tous ces printemps et tous ces efforts sont pour aboutir à quelle étape et pour quoi faire?

ROUCHEN ECHREF

Dans la joie de la Montagne

Les pages qui suivent sont extraites du dernier ouvrage de M. H. Békès, "Dans la joie de la Montagne, ou un voyage au Pélion".

M. H. Békès a enrichi jusqu'ici la littérature grecque de plusieurs recueils de poèmes qui l'ont placé au premier rang de nos poètes. Le livre dont ces pages sont extraites est son premier ouvrage en prose. Il a paru l'an dernier.

Inspiré par un amour ardent de la nature et en particulier du paysage grec, écrit dans une langue d'une pureté et d'une richesse admirables, le livre de M. Békès est un hymne grandiose au sol de l'Hellade. La valeur essentielle de l'ouvrage consiste en effet dans la maîtrise avec laquelle l'auteur emploie l'instrument encore rebelle de notre langue pour peindre, en grandes fresques ou en petits tableaux de genre, la nature et la vie rustique de la Grèce. Il est regrettable que la traduction que nous en donnons ne conserve sans doute que de faibles échos de l'original. Il s'agit d'une longue excursion qu'un groupe de jeunes gens se propose de faire sur le Pélion. C'est le jour fixé pour le départ anxieusement attendu :

... Quand j'eus ouvert les yeux, je fus surpris de voir que le jour de mon expectation était terriblement pareil à tout autre jour de ma vie. Suspendu à une clou contre le mur, un énorme calendrier, le calendrier de ma chambre, affichait en grosses lettres noires, l'annonce de notre mort quotidienne. Je me levai et tirai le premier feuillet :

18 Août, mardi.

Mardi. Diable! Certes, j'avais impatientement attendu cette journée. Mais que ce fût justement un mardi, le mardi néfaste et satanique! Et dire que notre voyage serait

dangereux! Nous aurons à escalader des montagnes, à rouler sur des pentes, à franchir des ravins, à nous meurtrir sur des routes impossibles. Sait-on jamais? Un malheur arrive si vite. Le train pourrait bien dérailler. Et qu'est ce qui empêcherait quelque énorme rocher de se déclencher et de rouler sur nos misérables têtes, du haut de quelque inaccessible sommet, pour réduire hommes, femmes et bêtes en une monstrueuse marmelade? Il serait encore à craindre qu'un mulet ne perdît pied et n'envoyât son cavalier danser une danse macabre au fond de quelque affreux abîme. Ou encore Monsieur

Méros, notre cicerone, pourrait se rappeler soudain sa mission sacrée de journaliste et, sacrifiant l'excursion, oublieux de ses promesses, se mettre à rédiger l'article de fond de la « Renaissance », pour le salut de la douce Patrie et de la malheureuse Humanité. Tout cela, parce que j'avais calculé, l'imbécile que j'étais, sans mon calendrier. Et maintenant ? Il me faudrait sortir sur le champ, réunir mes compagnons en conseil et décider sur cet avertissement de la destinée. J'étais sur le point d'enfiler mon pantalon, quand, tout-à coup, une pensée d'Oscar Wilde me traversa l'esprit : « Il n'existe pas de bonne ni de mauvaise augure ; la Destinée n'avertit jamais parce qu'elle est trop sage ou trop cruelle ». Parfait. Je pouvais donc m'habiller sans précipitation. Mais encore ! Si cette capricieuse dame se montrait plus cruelle que sage à notre égard ? Vite ma chemise, mon faux-col. Autre pensée. André Gide écrit à propos de Dostoïewski : « Il n'y a point d'oeuvre d'art sans collaboration du démon. Toute oeuvre d'art est un anneau de mariage du ciel et de l'enfer ». Juste, très juste. Mais pourquoi ne me rappellerai-je pas aussi William Blake ? Il explique, on ne peut plus clairement, la situation : « La raison pour laquelle Milton écrivait dans la gêne lorsqu'il peignait Dieu et les Anges, la raison pour laquelle il écrivait dans la liberté lorsqu'il peignait l'Enfer et les démons, c'est qu'il était un vrai poète et du parti du Diable ». Poète. Peut-être le suis-je. La critique officielle m'en a touché quelques mots à l'oreille. Pourquoi ne la croirais-je pas, puisqu'elle est faite en Grèce pour nous affirmer ce que nous ne croyons guère ? Si donc je prends la résolution de raconter notre excursion, une excursion qui commerce un mardi, si en d'autres termes je m'attelle à une oeuvre d'art, je mets le diable de mon côté, je captive la Destinée, je conduis le train, j'attache les rochers, j'évite la marmelade, je retiens les bêtes et, surtout, j'épargne à la Patrie et à l'humanité

l'article de fond de la « Renaissance ».

— Chère madame . . .

— Ne m'agace pas déjà. Il n'est que dix heures.

— A côté des innombrables flacons dont vous chargerez ma valise n'oubliez pas, je vous en supplie, de mettre mon crayon et mon carnet.

— Pourquoi faire ?

— J'en ai besoin. Il faut mettre le diable de mon côté.

Elle me regarde ébahie. Elle n'aurait sans doute pas manqué de m'envoyer promener de ce côté-là, si ce n'était déjà chose faite, la Cité ayant, depuis Platon jusqu'aujourd'hui, voué le Poète au Diable.

Quatre heures. Le soleil sans pitié. Les flacons de ma madame me désarticulent le bras à plaisir. La petite bande nous attend à la gare . . . Un bref coup de sifflet, une forte secousse. Le train recule un peu comme pour prendre son élan . . .

Nous traversons d'abord l'atmosphère étouffante des fours à chaux qui empestent de leur souffle enflammé l'unique coin rustique de Volo. A droite, la mer du golfe étale son large rire bleu, à gauche les lointains sommets du Pélion s'avancent à pas mesurés, comme pour nous souhaiter gravement la bienvenue . . .

Agria. Le train s'arrête. Nous sommes tous penchés aux portières.

— Cela ne vous rappelle rien, ce paysage ?

— Si, peut-être, la côte d'Asie du Bosphore.

Oui, en vérité, un souvenir se réveillait en moi-même, à la vue de ces maisonnettes ensoleillées, avec leurs blancs rideaux aux fenêtres et leurs jardins aux branches craquantes, aux ombres profondes, doublement baignées dans la fraîcheur de la montagne et dans la fraîcheur de la mer. Un souvenir se réveillait à la vue de cette fontaine, dont l'eau bruyante coulait à l'ombre étalée du platane, et, plus bas, de ces petits cafés rustiques alignés au bord de la mer, aux

toits penchés, au sol humide, aux petites tables de bois peint sentant la saumure et l'alcool. Et par dessus tous les toits, à travers toutes les fenêtres, le souffle de la mer et le souffle de la montagne qui se poursuivent sans trêve, comme des gamins en joie, s'embrassent et se quittent et se rejoignent encore, comme pour confondre dans une ivresse embeaumée l'haleine marine des algues et l'haleine des herbes de la montagne.

J'eusse aimé, certes, si je n'avais été entraîné vers d'autres visions plus grandioses et plus hautes, m'asseoir au bord de la mer et noyer ma pensée dans un spleen indicible, en regardant les rayons du soleil se briser dans l'eau lumineuse et iriser leurs transparentes profondeurs. Oui, j'aurais voulu faire revivre la vision d'autrefois, la vision du sol natal qui depuis longtemps se dérobe à mes yeux mais qui ne disparaîtra jamais du monde de mes rêves.

J'avais sans doute une larme aux yeux quand le train se fut remis en marche et que je rentrais dans le coupé. Du moins je le devinais à la mine pensive de mes compagnons. Je tournai le regard vers la fenêtre ouverte et regardai le ciel. Là haut, très haut, pareils à deux coquillages énormes que la mer aurait déposés sur le roc, d'une blancheur éclatante dans le ruissellement du soleil, voici les premiers villages du Pélion, Saint Laurent et Saint Georges, bâtis comme des nids d'aigle. A chaque tournant de la montagne les deux villages chatoyaient, pareils à des brillants qu'une main experte aurait taillés de facettes innombrables et sertis sur la bague dorée du sommet. Je fus saisi d'une émotion douloureuse à la pensée qu'ils étaient en dehors de notre itinéraire. Je pensai que peut-être je ne les reverrais jamais et ils m'apparurent comme deux amours inaccessibles, trop lointains et par celà même peut-être plus profonds, car les amours qui nous laissent au coeur le plus de regrets sont ceux qui traversent, ainsi que des visions, le chemin de notre vie.

— Voyez, me dit-on, voyez audessus des villages le plus haut pic du Pélion, Skentzouravli.

— Skentzouravli où l'Evzone, expliqua quelqu'un dans le wagon, prêt à nous fournir les renseignements nécessaires, quand il vit que je me penchais sur mon carnet pour dissimuler l'émotion qui frissonnait au bord de mes paupières.

Skentzouravli. Le nom rude me plut. Sa rudesse était pareille à celle de ce cône de pierre qui s'élance impétueusement vers le ciel, comme une poutre qu'un cyclope aurait planté là pour soutenir le firmament. Skentzouravli ou l'Evzone, pareil au glorieux étendard de la vaillance et de la liberté nationales, dressant dans l'azur éthéré son front altier, inflexible veilleur au milieu des orages.

— Je vois que nous nous éloignons de la mer, observa un autre.

— En effet, nous poussons vers Lehonja pour escalader ensuite la montagne.

J'écoutais sans rien entendre, perdu dans une vague rêverie, maltraité par les secousses du train. Tout à coup je me sentis emporté par quelque chose de miraculeux, d'incroyable et de pourtant réel, qui m'entraînait tout entier, me captivait le cœur et l'esprit et confondait tout mon être dans un ravissement invincible et voluptueux. Deux longues files de néréïdes, enlacées dans une danse effrénée, avaient entouré notre wagon. Devant et derrière, à droite et à gauche, partout, elles menaient de leurs corps onduleux la frénétique danse. Elles cambraient et pliaient la taille, se relevaient, puis se baissaient encore, parfois s'élançant d'un essor forcené, parfois pâmées sous la carresse d'un rythme plus lent, ou s'agitant soudain d'un spasme de volupté. J'écoutais leurs pas frapper le sol en cadence, je voyais flotter au vent leurs voiles irisés. Leurs bras tendus ou au repos ondulaient sur un rythme fougueux d'ivre jeunesse. Leurs chevelures dénouées flottaient et se

tordaient au vent, emplissaient le corridor du wagon, fouettaient les parois de leurs grosses nattes vertes, puis glissaient de nouveau au dehors avec un sifflement de serpents, emportées par l'élan de la danse. Et à travers les losanges lumineux des fenêtres ouvertes se succédaient dans des apparitions furtives leurs gorges virginales, très pâles et frissonnantes, nues et légèrement rosées au soleil.

Ah ! Si c'était là un rêve, j'aimerais mieux ne pas me réveiller !

— Les arbres sont surchargés de fruits cette année, dit quelqu'un en dissipant l'enchantement avec une inconscience cruelle.

Je sortis au corridor en bougonnant contre le fâcheux. En effet, le train entra dans Léhonja et traversait des jardins remplis d'arbres chargés de fruits. J'essayais de recréer mon rêve, de regarder encore une fois à travers le cristal miraculeux de l'illusion. J'aurais voulu faire mes délices de toutes ces beautés lumineuses, posséder les joues du pêché, les lèvres des pommiers, la gorge des cognassiers. J'aurais voulu jouir de cet épanouissement de jeunesse et me blottir dans le sein de l'illusion salutaire.

L'arrêt fut assez long.

J'essayai de me concentrer, de localiser mes impressions, de préparer à des nouvelles fonctions le récepteur intérieur. Ce fut en vain. Les émotions se succédaient avec une telle violence qu'il valait mieux m'abandonner sans résistance aux brusques alternances du rêve. Je fermai mon carnet et j'attendis. Je ne me rappelle clairement que le son fêlé de la cloche qui, à la gare, donnait le signal du départ.

— Ne dirait-on pas une clochette de bouc ?

C'était en effet un son enroué, pareil à celui qui entraîne les lents troupeaux aux penchant des collines.

— C'est un avertissement, fit quelqu'un, nous allons aussi escalader la montagne.

Un nuage de fumée brûlante couvrit le wagon. On eût dit que notre reptile à roue

soufflait de toutes les forces de ses poumons enflammés, à l'aspect des distances qui se déployaient menaçantes devant lui, se dérobaient sous d'innombrables détours, et qu'il lui faudrait à présent poursuivre, surmonter, vaincre jusqu'à les supprimer sous ses pieds d'acier. Un long coup de sifflet, un cri de triomphe et le train attaqua le sentier d'or qui contournait la montagne.

Tout-à coup une flamme brilla dans notre regard et notre visage s'illumina comme d'un réveil. Notre poitrine se gonfla d'un souffle pur, la pensée se dégageait claire sur nos fronts. Nous étions inondés d'un souffle salutaire de bonté. Nous fumes soudain pareils à des enfants, dépouillés de toutes les afflictions du passé et des appréhensions de l'avenir, uniquement plongés dans l'ardent et pur désir de goûter la joie de vivre. Le wagon s'emplissait de fraîcheur. Ce n'était point la mesquine fraîcheur de la plaine, ni la lourde fraîcheur de la mer, qui brise les articulations, endort la volonté et entraîne la pensée dans des rêves fatigants d'horizons embués, où l'on entend le gémissement de la luxure et la plainte désespérée de la nostalgie et l'on a des réveils cruels à la cruelle réalité. C'était quelque chose d'entièrement nouveau. Une réalité supérieure, si puissante et en même temps si simple, que chacun de nous sentait se reculer en lui-même et s'éteindre sa propre personnalité multiple et multiforme et, par cela même, déséquilibrée et fatigante. C'était la fraîcheur glacée de la montagne, l'air pur, animé du souffle de tous les êtres altiers qui n'habitent que les sommets, embeaumé de la sérénité de leur amour, comme d'une prière, inspiré de l'immense esprit de liberté qui règne dans les cieux. Et nous sentions alors que notre corps et notre âme se confondaient dans une allégresse, dans une béatitude célestes. Notre humanité artificielle vibrerait d'une pulsation nouvelle. Ce n'était plus le misérable individualisme de la vie quotidienne, mais un individualisme supé-

rieur, prêt à s'épanouir dans les plus hautes sphères de l'esprit.

Réunis dans le corridor du wagon nous regardions en extase. Nous montions sans cesse. Le sentier d'or que nous suivions escaladait la montagne, longeait le bord des précipices, embrassait d'énormes rochers, évitait les abîmes et les coudes trop brusques, comme s'il craignait qu'un ennemi ne fût caché au tournant, serpentait sans cesse, s'élançant au delà des ponts et parfois disparaissant pour déployer de nouveau, plus loin, ses spirales. Et le train glissait sur son dos de reptile, de toutes ses forces, bruyant et tumultueux, avec l'essoufflement de l'effort tenace et, parfois, avec un long cri de triomphe.

— Nous sommes à deux cents mètres.

A gauche, les pentes de la montagne s'élançaient abruptes vers le ciel, tandis qu'à notre droite elles roulaient vers la mer. La mer ! Elle s'étalait là bas au loin, très loin, immense, éclatante et bleue, et paraissait si calme dans sa divine sérénité que les flots et les rivages apaisaient non pas en relief mais comme tracés en lignes limineuses et ténues. Du plus haut point de la montagne que nos regards pouvaient atteindre jusqu'à la mer, là bas, des milliers d'oliviers, d'innombrables oliviers roulaient sur les pentes leurs feuillages gris-bleu. C'était une course folle et vertigineuse de cette foule innombrable et épaisse sur cette immense étendue. Il suffisait que notre regard s'allongeât pour que les arbres nous apparussent comme des buissons craquants à ras de sol, arrondissant les bosses irrégulières du terrain en une ligne harmonieuse et pittoresque. On eût dit qu'un énorme lierre à mille racines couvrait la montagne, qu'un large souffle unique secouait son feuillage et remplissait l'air de reflets gris et bleus. Le tout plongé dans le silence, sous l'or éclatant du soleil, dans une sérénité lumineuse qui descendait du ciel comme une bénédiction du bon Dieu.

— Voyez là, mes amis, et là, plus loin, encore. . . .

A chaque point, les plis multiples de la terre étalaient une lumière spéciale, une admirable variante de la même beauté : là, au sommet, comme nous passions en dessous, les oliviers se détachant sur le fond bleu foncé du ciel nous montraient le côté argenté de leurs feuillages et leurs troncs rosés aux derniers rayons du soleil couchant. Plus bas, ils fourmillaient sur la pente, gris et verts, et roulaient par milliers, de plus en plus foncés, se précipitant sur la mer qui restait en extase, comme étourdie à l'aspect des innombrables filles de la montagne, qui venaient offrir leur nudité à la fraîcheur de son accueil.

— Voyez, là-bas, les maisonnettes ! On dirait qu'elles sont ensevelies sous les feuillages.

— Ce ne sont pas des maisons. La plupart sont des pressoirs d'olives. On aperçoit la roue du moulin.

— Mais pourquoi sont-ils couverts d'ardoises au lieu de tuiles ?

— Parce que seules ces lourdes plaques d'ardoise peuvent résister en hiver à la fureur des vents qui font rage sur la montagne. Rappelez-vous que nous sommes à trois cents mètres. Les tuiles seraient dispersées comme des feuilles au premier souffle du vent du nord. Voyez, il n'y a même pas de fenêtre de ce côté-là.

Combien j'aurais voulu assister à un tel orage. J'imaginai aussitôt le sublime spectacle, les vents soufflant sur les pics, puis s'élançant, comme des corsaires, avec un bruit de ferrailles et des clameurs, sur les hauteurs sombres et désertes, puis gémissant au fond des ravins. J'entendais les arbres pousser des hululements sinistres et déchirants sous un ciel de plomb. Je voyais leurs teintes se confondre dans une phosphorescence effrayante et j'écoutais la mer déchainée au pied de la montagne, sous l'éclat d'éclairs métalliques glissant à tra-

vers les feuillages des oliviers, comme d'innombrables couteaux qui poignarderaient le monde.

Mais bientôt mon imagination lassée se plongeait dans une autre vision, pacifique celle-là, que j'avais eu le bonheur de contempler l'année dernière, au cours d'une autre excursion. On célébrait alors les Thesmophories. Les vierges descendaient la pente portant sur leurs têtes dans de verts paniers les dons abondants de la nature qui les avaient nourries et qu'elles allaient confier aux soins vigilants de la mer voyageuse. Quel symbole que l'olivier, l'olivier grec ! Symbole de richesse, c'est-à-dire de paix et de prospérité, symbole du culte de l'amour et de la joie, du seul culte impérissable de l'homme.

— A l'avenir, me dis-je en moi-même, je consacrerai un autel à la déesse protectrice, Athéna Polias ou Vierge Marie, n'importe. Certes, mon offrande ne sera pas d'or massif et ne sortira pas des mains de l'artiste Callimaque, et mon cœur que les passions tourmentent ne s'élèvera pas jusques aux pieds de l'universelle consolatrice. Je suis un misérable qui s'est détourné des voies de la vérité. Qu'importe ? J'ai vu l'olivier et me suis senti plus grec et plus humain. Tous les soirs je prierai, si indigne que je

puisse être, pour la paix et le bonheur de mon pays, pour la paix et le bonheur du monde entier.

— Trente millions d'oques, dit Méros, fut la récolte de l'année dernière. Si l'on calcule à 8 drachmes l'oque environ, cela fait deux cent cinquante millions. La terre que voici a donné l'an dernier deux cent cinquante millions à ses enfants.

— Deux cent cinquante millions, fit machinalement sa sœur, et plongea son vif regard dans les palais lointains de ses rêves de jeune fille.

— Ah ! mais non, dis-je, je vous en prie, pas de chiffres en ce moment, pour l'amour de Dieu !

Méros me regarda en souriant :

— Et pourtant, cher ami, la vie d'un peuple n'est qu'un chiffre.

— Je proteste, dis-je. La vie d'un peuple est l'idée. Ecoute. Je dirai quelque chose qui te semblera bizarre mais que tu saisis, si tu veux bien y penser ; je ne connais point de plus stable réalité que celle des idées.

Il me regarda dans les yeux. Il comprit qu'il m'avait blessé et se tut. N'avait-il pas raison ? N'avions-nous pas raison tous les deux ?

H. BÈKÈS

Informations Politiques

ALBANIE

La session de la Chambre.

La Chambre des députés après avoir voté la nouvelle loi sur les Mairies et celle sur la réglementation de l'industrie et du commerce, a engagé la discussion du budget de l'année 1932—1933 ; par ce fait la session parlementaire se trouve automatiquement prolongée jusque à la fin de cette discussion ; pendant ce temps elle ne pourra s'occuper de rien d'autre. On prévoit que cette session, qui est la dernière de la législature, durera tout le mois de Mai. C'est seulement alors que les députés seront libres de

retourner à leurs provinces pour s'occuper de la préparation de la campagne électorale. La date des élections n'est pas encore fixée, mais, vu que cette législature prend fin au mois d'Août, les élections pour le renouvellement de la chambre doivent avoir lieu suivant la constitution vers le mois de Septembre.

BULGARIE

Une scission au sein de l'Entente Démocratique.

Au cours du congrès tenu par l'Entente Démocratique, de profondes divergences ont surgi

entre les divers éléments constitutifs de ce parti, qui, ainsi uni, était jusqu'ici le plus puissant de l'opposition. L'Entente Démocratique s'est scindée en deux groupes, qui ont poursuivi, chacun séparément leurs délibérations au sein de congrès distincts. La première fraction est présidée par M. M. Liaptchev et Bourov et l'autre par M. Tzankov.

La S. d. N. et les rapports gréco-bulgares

Le rapport du Comité financier sur la situation de la Bulgarie et de la Grèce se terminait par le vœu que des rapports économiques plus étroits fussent établis entre ces deux pays. Le Conseil de la S. d. N. a particulièrement attiré l'attention des deux gouvernements sur ce point.

M. Vénisélos et M. Stéphanov ont déclaré à plus d'une reprise, à la suite de cette recommandation, que le règlement des questions en suspens ne saurait plus tarder. Au cours d'une longue entrevue à Genève, le président du Conseil hellène et le ministre des finances bulgare ont eu l'occasion d'exposer l'un à l'autre les points de vue de leurs gouvernements respectifs sur ces questions.

Il semble que c'est au mois de juin, au cours de la Conférence des réparations, que les deux gouvernements entameront des négociations pour liquider enfin les questions litigieuses.

Le Congrès du parti Démocrate

Le parti démocrate a tenu à Sofia, dans la deuxième semaine de mai, son congrès annuel.

Fondé par Petko Karavélov, l'éminent homme d'état, dont la Bulgarie a commémoré récemment le 29^e anniversaire depuis sa mort, et dirigé depuis 1903 par M. Al. Malinov, l'actuel président de la Chambre, ce parti a voué son activité au développement de la Démocratie et à la défense des droits du peuple. Appelé au pouvoir à des intervalles espacés mais toujours dans des moments critiques de la vie nationale, il a rendu au pays d'incontestables services. Récemment il a puissamment contribué à la formation du Bloc National et à son avènement au pouvoir.

Outre les amendements à ses statuts le Congrès a pris deux résolutions essentielles :

La première constate que le parti démocrate a toujours combattu pour doter le pays d'un gouvernement capable d'assurer le progrès économique et intellectuel du pays et de relever le prestige de l'Etat à l'intérieur et à l'extérieur, que le gouvernement actuel suit une politique

de paix et de compréhension avec tous les Etats et qu'il a justifié la confiance du Bloc National, sur lequel le peuple bulgare fonde ses espoirs. La résolution approuve, d'autre part, l'activité déployée jusqu'ici par les ministres démocrates membres du cabinet.

La seconde résolution comporte plusieurs points : s'arrêtant d'abord sur la forme de gouvernement, elle relève que tout pouvoir qui s'appuie sur une minorité est un gouvernement instable et que c'est uniquement par les voies de la démocratie, qui présente la forme la plus parfaite de gouvernement, qu'on peut assurer au pays un pouvoir fort et autorisé. Le parti démocrate voit la garantie du développement normal et calme du pays uniquement dans les institutions créées par la Constitution de Tirnovo, consolidées et perfectionnées.

En fait d'administration, la résolution demande une amélioration de cette dernière, ainsi que sa réorganisation, de manière qu'elle soit appropriée aux besoins du pays.

Au sujet de l'armée, elle se prononce en faveur d'une discipline rigoureuse et le respect de la hiérarchie, les devoirs de l'armée étant tracés par l'attachement à la patrie qui est illimité.

Dans les questions des finances on souligne que la répartition des charges doit reposer sur les principes de justice en imposant davantage les couches les plus favorisées de la population.

En ce qui concerne l'économie nationale, la résolution demande qu'une existence dans des conditions humaines soit garantie à toutes les classes de la population et recommande une série d'initiatives en vue de l'amélioration de la situation, notamment : la création d'un conseil économique, l'amélioration de l'agriculture, l'encouragement des coopératives rurales, un crédit facile et à long terme, la révision du système de la protection de l'industrie, la protection des métiers, la réglementation du commerce intérieur et extérieur.

Concernant la politique sociale, la résolution réclame l'application intégrale de la législation ouvrière, la création de bourses du travail, des mesures efficaces en vue de l'approvisionnement des populations nécessiteuses.

Au sujet du système de l'enseignement elle relève la nécessité d'approprier ce dernier aux besoins publics.

L'accord avec la Yougoslavie sur les doubles propriétés.

La question des doubles propriétés, qui, depuis le traité de Neuilly, entretenaient un élé-

ment de discorde entre les deux pays, vient de prendre heureusement fin par la signature d'un accord complémentaire, élaboré par la commission chargée jusqu'ici de l'application de l'accord principal de 1930.

On sait qu'on désigne par le terme de « doubles propriétés » le régime instauré à la suite du tracé des frontières conformément au traité de Neuilly. La ligne passa par endroits à travers des propriétés privées ou communales qu'elle scinda ainsi en deux parties, dont l'une se trouvait en territoire yougoslave et l'autre en territoire bulgare.

La convention de 1930, conclue à la suite de longues négociations, souvent interrompues par des incidents parfois graves, consacrait l'échange volontaire de propriétés équivalentes d'une même commune sur les deux territoires, aux soins de cinq commissions régionales et sous le contrôle d'une commission centrale et des deux gouvernements. Dans le délai des deux ans qui leur était imparti, les commissions liquidèrent une bonne partie des cas présentés; il en restait cependant dont le règlement était plus compliqué et ce sont eux qui ont fait l'objet du nouvel accord.

Aux termes de l'accord intervenu, le régime de liquidation des doubles propriétés se trouve prorogé pour un délai d'un an, les commissions étant réduites de cinq à deux. La liquidation elle-même se fera désormais non plus seulement entre biens équivalents d'une même commune, mais entre groupes de biens de communes différentes, ce qui suppose une transplantation de population d'une région dans une autre et aussi une modification de la ligne de démarcation de la frontière, dont le tracé est si mal établi qu'il a créé une situation inextricable. Enfin pour les biens, particuliers ou communaux, qui ne peuvent se prêter à un tel groupement et qui sont par conséquent inéchangeables, on a admis le principe du rachat, par un juste dédommagement des propriétaires.

GRÈCE

La crise politique.

Le pays traverse depuis quelques semaines une crise politique des plus aiguës, dont l'issue a été laborieusement obtenue au prix de longs et pénibles débats à la Chambre, dans les colonnes des journaux et au palais de la Présidence de la République.

On se rappelle que M. Vénisélos avait déclaré, avant la réunion du Conseil de la Société des Nations, que si le secours étranger lui faisait dé-

faut dans l'effort déployé pour envisager la situation précaire du pays, il résignerait ses fonctions. Malgré les résultats obtenus à Genève le gouvernement a cependant conservé le pouvoir. Sur ces entrefaites les dissensions internes au sein du cabinet venaient s'ajouter aux difficultés de la situation. M. Maris était remplacé aux Finances par M. Varvaressos, à la suite d'une profonde divergence de vues surgie sur l'opportunité d'élections immédiates. M. Ph. Zaïmis, sous-secrétaire d'état aux Finances, se voyait obligé de se démettre, à la suite d'une indiscretion de presse ayant révélé au public certaines appréciations désobligeantes qu'il avait confiées à titre privé sur le compte de ses collègues.

A la Chambre, les débats devenaient de plus en plus violents. L'opposition du parti populaire, dit « royaliste », ne pardonnait pas à M. Vénisélos d'avoir abandonné le système majoritaire, en faveur de l'élection proportionnelle, votée sur un projet de loi soumis par M. A. Papanastasiou. M. Vénisélos justifiait son attitude en faisant valoir la nécessité de prévenir un attentat éventuel du parti populaire contre le régime républicain, si ce parti venait au pouvoir avec une forte majorité, sur la base du système majoritaire.

Une deuxième question qui souleva des tempêtes à la Chambre fut celle d'un projet de loi interdisant à la presse de publier toutes informations ou commentaires susceptibles de nuire à la monnaie nationale. L'opposition fut unanime à combattre ce projet de loi et alla jusqu'à faire entendre qu'elle se retirerait si la majorité passait outre et votait le projet.

Ce fut dans ces conditions que M. Vénisélos soumit sa démission. Il se déclara dans l'impossibilité de gouverner le pays sans le secours de cette loi qui mettrait un frein au langage toujours violent et parfois intolérable de la presse de l'opposition. La crise ainsi ouverte laissait place à toutes les éventualités, sans qu'aucune solution s'imposât par la force même des choses. Au cours des consultations successives que le Président de la République eut avec les chefs de partis on a pu constater que M. Vénisélos demeurait toujours le maître de la situation, puisque la majorité des deux Chambres lui appartenait et qu'en dernière analyse c'était de cette majorité même que dépendait la dissolution des corps législatifs, en vue de nouvelles élections. Or M. Vénisélos n'entendait consentir à la dissolution de la Chambre qu'à de certaines conditions; il tint notamment à exclure de la présidence du nouveau cabinet le chef du parti populaire, qui, de son côté, réclamait le mandat

pour la formation du nouveau cabinet avec le décret de dissolution, à titre de chef de l'opposition majeure.

Les efforts du Président de la République pour aboutir à la formation d'un cabinet œcuménique, soit avec la participation des chefs des partis soit avec celles des membres que les partis désigneraient, n'ont pas été couronnés de succès. Le Président envisagea alors la formation d'un cabinet de concentration de tous les partis de l'opposition, mais cette solution s'est heurtée au refus du parti populaire. D'autre part, la formation d'un cabinet de concentration des partis républicains a aussi échoué, les partis de M. M. Caphandaris et Zavitsanos ayant posé la condition de la dissolution immédiate de la Chambre.

Il restait à choisir un des chefs républicains pour lui confier le mandat de former un cabinet, que la majorité des libéraux appuierait à la Chambre. Le choix du Président de la République se porta sur M. Papanastasiou à qui cet appui était acquis.

M. Papanastasiou a aussitôt procédé à la formation de son cabinet, dont il se propose d'exposer le programme à la Chambre, dans le courant de la première semaine de juin.

Le nouveau Président du Conseil a néanmoins déjà exposé à la presse les lignes essentielles de son programme. En ce qui concerne les élections elles auront lieu aussitôt après la clôture de la Conférence de Lausanne, pour éviter la coïncidence de la campagne électorale avec les travaux de cette conférence.

Au sujet des dettes extérieures le gouvernement s'efforcera d'assurer aux créanciers le maximum compatible avec la situation du pays. Dans le domaine économique le gouvernement appliquera le système des échanges, afin d'assurer l'écoulement des produits grecs en retour des importations étrangères. Quant à la politique étrangère on sait que M. Papanastasiou est un partisan zélé de la collaboration internationale et plus particulièrement de l'Union des peuples balkaniques.

Notre revue et en général le mouvement dont elle s'honore d'être le porte-parole, ne peuvent que se réjouir tout particulièrement de l'avènement au pouvoir de Monsieur Papanastasiou. Malgré la situation extrêmement critique et pressante qu'il est appelé à envisager à l'intérieur, le promoteur de la Conférence Balkanique donnera sans aucun doute une nouvelle impulsion au mouvement vers l'Union. Des perspectives nouvelles s'ouvrent. Des horizons plus

clairs se dessinent. Avec l'avènement au pouvoir de M. Papanastasiou, la cause du rapprochement Balkanique est une cause gagnée.

L'élection du Maire du Pirée.

L'élection municipale du Pirée, qui avait pris un instant les proportions d'un événement politique de première importance, a porté à la Mairie du Pirée le candidat libéral, M. Ath. Miaoulis, qui obtint 19.849 voix contre 14.837 restées à M. Stratighis, candidat du parti populaire.

ROUMANIE

La situation politique.

La Parlement a clos sa session de printemps le 20 avril, date qui a coïncidé avec l'achèvement de la première année de l'exercice du pouvoir par le cabinet Iorga. La tâche de ce cabinet n'a pas été facile et les succès qu'il a pu obtenir, notamment dans son effort de conserver la stabilisation de la monnaie nationale et d'effectuer régulièrement les paiements de la dette extérieure, n'ont pas été sans compromettre sa popularité, qui du reste, n'avait jamais été son principal soutien. Les partis politiques, que la constitution du cabinet Iorga avait écartés du pouvoir, ont profité de cet intervalle de répit qui leur était ainsi bon gré mal gré accordé, pour regrouper leurs forces et pour envisager des possibilités de collaboration. On assiste dernièrement à une rérudescence des attaques de l'opposition de tous les côtés à la fois. Le parti libéral, nuance Duca, qui avait collaboré avec le gouvernement aux dernières élections législatives et dont l'opposition s'était exercée jusqu'ici assez modérément, a tenu une grande réunion publique à Bucarest où M. Duca a violemment pris à partie le gouvernement. L'expérience de gouvernements pris en dehors des partis politiques, dit M. Duca, montre que le développement normal du pays ne peut être assuré que par un vrai régime constitutionnel et parlementaire. Le même jour, devant la comité exécutif du parti du peuple, le maréchal Averesco exposait les moyens que le parti entend mettre en oeuvre pour supprimer le danger que représente pour le pays et pour la Couronne le gouvernement dit des «techniciens». M. Octavian Goga, chef du parti national-agrarien, constitué récemment après la scission du parti du peuple, déclarait de son côté que le gouvernement serait à brève échéance amené à déposer le pouvoir et que lui-même serait désigné à lui succéder. D'autre part, les transylvaniens du parti national-paysan espèrent

à une prochaine rentrée de M. Maniu dans la vie politique, à la tête de son parti. Là aussi le régime actuel est considéré comme «anachronique» et «dangereux à l'unité nationale».

Les milieux gouvernementaux estiment de leur côté que la Couronne laissera sans doute au gouvernement Iorga le soin d'appliquer le plan financier que la mission française aura établi, et que, pour ce motif, il ne saurait être question d'un changement de régime avant la printemps 1933.

TURQUIE

Le voyage des ministres turcs à Moscou et à Rome.

Sur l'invitation du gouvernement soviétique, Ismet Paçha et Tefvik Ruchdi bey, président de Conseil et ministre des Affaires étrangères de Turquie, se sont rendus à Moscou, afin d'y rendre la visite à Angora du commissaire soviétique aux Affaires étrangères.

Les ministres turcs étaient accompagnés d'une suite nombreuse composée de plusieurs membres du parti du peuple et aussi d'un grand nombre de commerçants, de fonctionnaires, de militaires et de journalistes. Les spécialistes ont eu ainsi l'occasion d'étudier de près les points qui les intéressaient dans l'organisation actuelle de la Russie Soviétique, en même temps que les ministres affermissaient par cette visite les rapports d'amitié qui unissent les deux pays.

A leur retour de Moscou les ministres turcs se sont rendus à Rome, où un accueil des plus chaleureux leur était réservé. Ils y ont signé un Protocole prorogeant de cinq ans le traité d'amitié et d'arbitrage italo turc.

Profitant d'une courte escale au Pirée les deux ministres ont visité à Athènes le président du Conseil, chez qui ils ont eu l'occasion de rencontrer le président de la République, qui s'était rendu auprès de M. Vénizélos, afin de le consulter sur l'issue de la crise de gouvernement. A cette occasion le président de la République donna aux ministres turcs l'assurance que l'entente gréco-turque étant une politique approuvée par tous les partis du pays, le changement du cabinet ne saurait apporter la moindre modification dans les relations cordiales que les deux pays entretiennent.

YUGOSLAVIE

Deux nouveaux ministres.

On remplace M. St. Sibenik, ministre des forêts et des mines, et N. Préka, mi-

«Les Balkans»

nistre des Travaux publics, M. M. V. Pagacnik, député et St. Srkulj, maire de Zagreb, ont été respectivement nommés à la tête de ces départements.

Le nouveau cabinet.

Le cabinet constitué par M. Marinkovitch marque une nouvelle étape dans la voie de la normalisation de la vie politique du pays. En se présentant devant les Chambres, le nouveau président du Conseil a déclaré que «l'énorme majorité du peuple se range sans aucun doute autour du drapeau de l'union nationale et étatique et que de nouvelles formations politiques sont nécessaires pour exprimer cette réalité. Le gouvernement royal dirigera toute sa politique de manière à rendre plus rapide et plus facile cette évolution nécessaire».

L'organisation de nouveaux partis politiques semble une condition essentielle de cette nouvelle orientation de la politique intérieure. On assiste déjà à la formation de groupements destinés à infuser de nouvelles forces au pays, dans les limites de l'idée unitaire. Outre les préparatifs pour l'organisation de la Démocratie Radicale-Paysane (D. R. P. Y), un groupe indépendant s'est formé sous la présidence de M. Nikitch, ancien ministre.

La presse constate avec une satisfaction évidente que la tâche de l'apaisement des passions, assumée par le régime du 6 janvier 1929, ayant heureusement été menée à bonne fin, la vie politique du pays inaugure une nouvelle période d'évolution, peut-être la plus importante, celle de la stabilisation des résultats obtenus et du groupement des forces.

Une proclamation de la «Democratie Radicale-Paysane Yougoslave».

Le comité central provisoire de ce nouveau parti politique, qui comprend la majeure partie des ministres, des sénateurs et des députés, a adressé à la presse une proclamation dont nous extrayons les passages essentiels suivants :

«La Constitution du 3 septembre 1931 a créé une large base pour la plus étroite collaboration de la nation entière afin de poursuivre et de réaliser définitivement le grand programme national dont les fondements ont été posés par le Manifeste de S. M. le Roi du 6 Janvier 1929.

Aux élections du 8 novembre et du 3 janvier, le peuple a sincèrement accepté et confirmé le nouvel état de choses et s'est montré prêt à collaborer à son exécution comme à sa réalisation complète. Presque deux millions et demi d'élec-

teurs ont dit unanimement et résolument que la vie nationale et étatique doit porter l'empreinte de la plus pure idée yougoslave. Le principe de la liberté, des droits égaux, de l'égalité de tous les citoyens yougoslaves est exprimé vigoureusement dans la Constitution et approuvé par la nation entière.

Le peuple a jugé que les anciens partis politiques ont terminé leur tâche historique et que l'union de la nation et de l'Etat exige des formations politiques qui réunissent toutes les forces positives de notre nation, organisées partout dans notre pays.

Pour que la politique yougoslave puisse être poursuivie en pleine et constante collaboration avec le peuple; pour que le Gouvernement Royal puisse être constamment en étroit contact avec le peuple dans la solution de tous les problèmes nationaux, étatiques, intellectuels et sociaux dans l'esprit de la Démocratie, il est nécessaire d'organiser un fort parti politique sur le principe de l'union étatique et nationale.

Les sénateurs, députés et candidats, sous signés, désirant tous servir au mieux les grands intérêts de la nation et de l'Etat et secourir notre peuple dans la grave crise économique, ont décidé de créer un nouveau parti politique.... Dans ce parti doivent entrer tous ceux qui sont animés des principes du nouvel ordre politique, sans distinction de religion, de province, d'ancien parti, et qui sont prêts à une collaboration positive et active pour la consolidation définitive de l'union nationale et le développement du peuple et de l'Etat».

Les conclusions de la Conférence de la Petite Entente.

Réunie à Belgrade la Conférence annuelle des ministres des Affaires étrangères des Etats de la Petite Entente a clôturé ses travaux le 15 mai en constatant que les décisions prises en 1927 à Jachy, en 1930 à Strubské Pleso, et en 1931 à Bucarest répondent toujours à la situation. Il faut mettre fin à la politique économique actuelle des Etats européens, qui, dans les chaos, prennent sans se soucier d'autrui des mesures contradictoires, qui par suite s'annulent, tout en détruisant les moyens de circulation économique et financière et rendent inutiles les instruments et les

titutions financières et économiques créées depuis 100 ans. De pareilles méthodes ramènent le régime primitif du troc. Par conséquent des arrangements internationaux s'harmonisant avec les besoins économiques de chaque Etat s'imposent. Prenant en considération le manque d'accord général quant à la politique économique à suivre, les trois ministres conviennent qu'il y a lieu de s'abstenir pour le moment de toute initiative en ce sens, mais que les trois Etats sont toujours prêts à participer à toutes les initiatives venant d'ailleurs et à y collaborer avec bonne foi et le sincère désir de réussir. Ils ont le sentiment qu'il faut commencer par un modeste accord régional et qu'à ce titre ils ont accepté dès le début la proposition française d'accord à cinq. Ils se tiennent prêts à contribuer à sa réalisation en excluant toute arrière pensée politique et en tenant compte des intérêts spéciaux des Etats voisins.

Les trois ministres des affaires étrangères espèrent que si l'on réussissait dans cette première combinaison, celle-ci pourrait aisément s'élargir de manière à servir de base à un arrangement plus général. Ils constatent en même temps que l'Etat chaotique de l'économie nationale a engendré des difficultés financières auxquelles il faut remédier sans tarder.

En se séparant, les trois ministres ont convenu que la prochaine conférence statutaire de la Petite Entente sera tenue en Tchéco-slovaquie.

Les faux bruits.

L'Agence officielle Avala a publié la note suivante :

«Afin de mettre terme aux divers bruits de ces derniers jours sur une prétendue situation anormale en Yougoslavie, bruits qui ont aussi été rapportés par plusieurs journaux de l'étranger, il est déclaré que ces bruits sont provenus de la découverte dans la garnison de Maribor de trois lieutenants appartenant au service d'une propagande communiste de l'extérieur.

Parmi les officiers arrêtés un certain Miladin Lovitch, voyant qu'il allait être pris au moment où il allait s'évader à l'étranger, s'est suicidé.

L'enquête continue afin de vérifier si d'autres officiers sont impliqués dans ces menées communistes».

La Vie Économique et Sociale

ALBERT THOMAS

La mort d'Albert Thomas a causé une perte irréparable au Bureau International de Travail dont il avait été pendant douze ans l'animateur.

La personnalité d'Albert Thomas était singulièrement puissante. Issu d'une famille de boulangers, né en 1878, admis à l'École Normale supérieure, agrégé d'histoire en 1902, il se signala dans ses années de jeunesse par de brillantes études, qu'il compléta par une série de voyages d'études en Russie, en Allemagne et en Turquie, entrepris au moyen de bourses de voyages que ses remarquables capacités lui avaient values. Rentré en France il se consacra d'abord à l'enseignement et publia plusieurs ouvrages sur la Russie, sur le syndicalisme allemand, sur l'histoire du socialisme et du mouvement ouvrier, etc.

Appelé par Jaurès à la rédaction de l'Humanité, collaborateur de l'Information et de la Revue Socialiste, fondateur de la Revue Syndicaliste et de l'Information Ouvrière et Sociale, il abandonna l'enseignement pour se consacrer au journalisme et bientôt à la politique, ayant été élu pour la première fois député de la Seine en 1910. Son activité a été précieuse au sein des commissions parlementaires et la législation minière, les lois sur les retraites ouvrières etc., sont en grande partie son œuvre.

A la déclaration de la guerre il fut chargé d'organiser les chemins de fer et les usines de munitions. Nommé Sous-secrétaire d'Etat à l'Artillerie et aux Munitions, il se vit confier, dans le second cabinet Briand, le portefeuille de l'Armement, qu'il conserva sous le ministère Ribot et qu'il déposa sous le ministère Painlevé; le programme de ce cabinet étant incompatible avec les principes du parti auquel Albert Thomas appartenait et dont il s'était constamment acquis l'approbation dans l'exercice des dites charges. Il fut alors nommé ambassadeur en Russie auprès du gouvernement provisoire de Kerensky.

En 1919 la Conférence Internationale du Travail réunie à Washington lui offrait la Direction du Bureau International de Travail.

L'histoire du B. I. T. est intimement liée à l'activité d'Albert Thomas. Quand il en assumait la Direction le B. I. T. n'était qu'un Office en formation, modestement logé dans une maison privée de Londres. A sa mort le B. I. T. est une institution dont l'activité s'étend au monde entier.

Voici en quels termes les *«Information sociales»*, organe hebdomadaire du B. I. T., commémore la prodigieuse activité de son chef disparu :

«A la Conférence, où il faisait office de Secrétaire général, il fut l'animateur prodigieux et toujours en éveil qui savait à la fois guider les travaux techniques des commissions vers un résultat positif et susciter en séance plénière la discussion des grands problèmes de l'heure. Ce débat, il l'orientait par son rapport et l'achevait par un discours qui était l'un des sommets des travaux de chaque session. En une brillante synthèse il passa en revue les principaux problèmes de l'Organisation; il faisait le point des résultats obtenus; il traçait le tableau des tendances qui se dégagnaient des discours entendus et entraînait la Conférence vers l'accomplissement de tâches nouvelles. On ne saurait décrire ce que son éloquence avait alors de charme pénétrant, de puissance persuasive, d'enthousiasme passionné et entraînant. Le discours qu'il prononça, quinze jours à peine avant sa mort, sur la crise et le chômage résonne encore aux oreilles de tous ceux qui participèrent à la seizième session.

Sous son égide, toute une série de conventions et de recommandations ont été adoptées. Plus de 450 ratifications ont été obtenues. Peu de gens savent de quels patients et laborieux efforts ce résultat est le fruit. De bonne heure, Albert Thomas s'était convaincu que pour persuader les hommes il faut les connaître. Il visita tous les pays d'Europe, il se rendit en Amérique du Nord et du Sud, en Chine et au Japon. Il noua des relations personnelles avec les hommes qui dans tous ces pays gouvernent la politique. Il s'efforça de leur démontrer les raisons qu'ils avaient d'appuyer l'Organisation et de collaborer à son œuvre. Ces voyages, la connaissance qu'il en avait rapportée du monde et des hommes, l'impression qu'il avait laissée partout sur son chemin, avaient fait de lui une des personnalités de son époque les mieux renseignées sur la vie internationale, une de celles aussi dont la réputation et l'autorité étaient le plus largement et le plus solidement établies.

Tel est l'homme que la mort vient d'enlever subitement. Le vide qu'il laisse est immense. Avec lui disparaît pour le Bureau le premier de ses chefs et le plus grand, pour l'Organisation entière un animateur incomparable, pour la France un de ses citoyens qui l'a le mieux aimée et le mieux servie, pour le monde un des meilleurs artisans de la paix internationale et de la justice sociale, un de ceux qui ont fait le plus pour la compréhension mutuelle des hommes et des peuples.

Nous nous inclinons avec respect devant le deuil des siens. Puissent-ils trouver une consolation dans la pensée que l'œuvre à laquelle il voua sa vie et à laquelle l'histoire attachera son nom, ne mourra pas.

ALBANIE

Le nouveau budget.

Le gouvernement royal a présenté à la chambre le budget de l'Etat pour l'année financière 1932-1933. Le projet prévoit un déficit de 3.088.395 frs. or, qui sera comblé par les fonds de l'emprunt de l'année passée. Ce budget est sensiblement pareil au précédent; les dépenses sa chiffrent à 31.533.395 frs. or, tandis que celles de l'année passée étaient de 31.533.422. Les recettes de cette année sont évaluées à 28.500.000 frs. or; celles de l'année passée étaient de 29.097.000 frs. or. Les dépenses sont réparties comme suit :

Ministère des finances . . .	Frs. or	4.909.490.—
Ministère de la justice . . .	» »	1.260.000.—
Ministère de l'intérieur et direction de la santé publique	» »	2.672.280.—
Ministère des Affaires étrangères	» »	828.625.—
Ministère des travaux publics et Direction des P. T. T.	» »	2.678.000.—
Ministère de l'Economie nationale	» »	990.000.—
Ministère de l'Instruction publique	» »	3.650.000.—
Commandement général de l'armée et Gendarmerie	» »	14.600.000.—

Il est à remarquer que dans le budget albanais, comme dans tous les budgets d'après guerre, la plus grande partie des dépenses est absorbée par l'armée; mais pour ce qui concerne l'Albanie on doit tenir compte que ce chapitre du budget contient la totalité des dépenses militaires du pays, parce que on n'y pas encore pris l'habitude des dissimuler les dépenses militaires dans d'autres chapitres du budget. Il est aussi à noter qu'après le ministère des finances c'est l'instruction publique qui se voit favorisée par l'effort des contribuables. On peut trouver peut-être là un exemple à imiter avec profit.

La nouvelle loi sur l'industrie.

La presse consacre de longs commentaires à la nouvelle loi sur la réglementation de l'industrie

et du commerce et constate que cette loi est peut-être trop moderne pour l'Albanie, laquelle économiquement ne remplit pas encore les conditions qui dans d'autres pays sont règlementées par des lois analogues; néanmoins on peut espérer que cette loi accellerera la marche du pays vers une économie plus organisée. A cette occasion la campagne de la protection de l'industrie du pays recommence, inspirée d'un esprit de protectionnisme exagéré.

Le nouveau Code de Commerce.

Depuis le 1^{er} avril le nouveau code commercial est entrée en vigueur; ce code a été publié dans le No du 5 mars de la «Gazeta Zyrtare».

La Société Austro-albanaise de Vienne.

La Société Austro-albanaise de Vienne réunie en Assemblée générale a constaté que le nombre de ses membres a augmenté et qu'en général son activité ne cesse de s'étendre. Actuellement cette Société entretient un service commercial d'informations très étendu, une section judiciaire, un service de bibliothèque et de presse; elle encourage des travaux scientifiques, s'occupe du placement de travailleurs, fait paraître une feuille de renseignements, organise des conférences et des soirées etc. La société est disposée à fournir gratuitement aux commerçants albanais des adresses utiles pour l'exportation, et l'importation avec l'Europe Centrale.

Quatre ratifications de conventions internationales.

Le Secrétariat de la Société des Nations a enregistré le 17 mars 1932 la ratification formelle par le gouvernement albanais des conventions concernant l'âge minimum d'admission des enfants aux travaux industriels, le travail de nuit des femmes, le travail de nuit des enfants dans l'industrie (première session, Washington, 1919) et la simplification de l'inspection des émigrants à bord des navires (huitième session, 1926).

BULGARIE**Le budget pour l'exercice 1932-33**

Le projet de budget pour l'exercice financier 1932-33 prévoit les dépenses et recettes suivantes:

Aux dépenses : Présidence du Conseil 67.700.000 lévas; Dettes Publiques 2.018.000.000; Cour des comptes 20.000.000; Ministère des affaires étrangères 100.000.000; Eglise Nationale 44.000.000; Ministère de l'Intérieur 247.300.000; Direction de la Santé Publique 149.000.000; Ministère de l'Instruct. Publique 890.000.000; Finances 186.000.000; Justice 210.600.000; Guerre 1.000.030.000; Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Travail 103.500.000; Agriculture 295.000.000; Travaux Publics 195.000.000; Direction du Travail Obligatoire 141.000.000; Direction des Postes, Télégraphes et Téléphones 214.800.000; Direction de l'aviation 36.000.000; Service policier riverain et Ecole des chemins de fer 51.000.000; soit six milliards auxquels doit être ajoutée la somme de 1 milliard 300.000 pour les chemins de fer.

Aux recettes : Impôts directs 800.080.000; impôts indirects 2.481.000.000; différentes taxes 655.200.000; amendes et confiscations 75.000.000; chemins de fer et ports 125.111.670; P. T. T. 391.000.000; biens domaniaux et avoirs publics 464.450.000; versements des communes pour les traitements du corps enseignant 380.000.000; Divers 478.158.330; recettes arriérées 150.000.000.

Les étrangers à Sofia

Suivant les statistiques de la Direction de la Police, le nombre de citoyens étrangers établis à Sofia s'élève à 28.773, dont 12.960 hommes, 10.078 femmes et 5.735 enfants. Sur ce nombre 9.049 personnes sont des russes munis de passeports délivrés par la Société des Nations (dits passeports Nansen).

La situation financière

Le Conseil de la Société des Nations, dans sa séance du 15 avril, a pris connaissance du rapport du Comité Financier qui avait précédemment siégé à Paris, sur les allègements financiers sollicités par la Bulgarie.

Le délégué et ministre des Finances de la Bulgarie, M. Stéphanov, a exprimé la reconnaissance du gouvernement bulgare au comité financier pour la façon détaillée et la compréhension avec laquelle cette institution a conduit l'examen des difficultés économiques et financières de la Bulgarie. Il a déclaré que son gouverne-

ment s'engage à faire tous ses efforts pour transférer pendant la période de six mois allant du mois d'avril au mois de septembre, 50% du total des sommes dues pour le service des emprunts extérieurs. Les paiements mensuelles au titre des réparations continueront à être suspendus jusqu'à ce qu'un nouveau règlement sur les réparations soit intervenu. Le gouvernement fera tous ses efforts pour équilibrer le budget. Le gouvernement continuera à consulter le commissaire de la S. d. N. dans l'esprit des protocoles de 1926 et 1928 et à utiliser son concours spécialement en ce qui concerne l'exécution des recommandations contenues dans le rapport du Comité financier.

A la suite de ces déclarations du délégué et ministre bulgare le Conseil a unanimement adopté le projet de résolution suivant, présenté par le rapporteur M. Braadlam, délégué de Norvège :

«Le conseil prend acte des vues exposées par le Comité Financier et par le délégué du gouvernement bulgare quant à la capacité de la Bulgarie d'effectuer le transfert des sommes nécessaires au service des emprunts extérieurs.

Il se borne seulement à constater que les porteurs desdits emprunts ou leurs représentants sont seuls qualifiés pour discuter cette question avec le gouvernement bulgare et consentir aux concessions qu'à leur avis les circonstances de l'heure actuelle imposent.

«Le Conseil prend également acte de la déclaration du gouvernement bulgare quant aux réparations et attire d'urgence l'attention des gouvernements intéressés sur cette question qui n'est pas de sa compétence,

«Il prend aussi acte de la déclaration concernant l'équilibre du budget et approuve la collaboration avec le commissaire de la S. d. N.

Le Conseil désire également attirer l'attention du gouvernement bulgare sur le désir exprimé par le Comité Financier quant à l'établissement de rapports économiques plus étroits entre la Bulgarie et la Grèce».

A son retour de Genève M. Stéphanov s'est déclaré très satisfait de la résolution du Conseil. Il a notamment relevé qu'à la suite de cette résolution, la Bulgarie sera grandement facilitée dans la solution des problèmes complexes économiques et financiers qu'elle est appelée à résoudre et dans les efforts suprêmes qu'elle déploie, pour sauvegarder le crédit du pays à l'étranger, condition indispensable de son développement normal.

GRÈCE

L'Exposition Internationale d'Aviation.

La première Exposition Internationale d'Aviation a été inaugurée à Athènes le 10 avril. Elle est restée ouverte au public jusqu'au 15 mai avec un succès toujours croissant. On évalue à plusieurs dizaines de milliers le nombre des visiteurs, bien que l'entrée n'en fût pas entièrement gratuite. Organisée sous les auspices du Ministère de l'Air par un Comité exécutif que présidait le général Lascarakis, l'exposition a été officiellement inaugurée au Palais du Zap-pion par le Président de la République et les Autorités.

Cette manifestation se proposait de développer l'intérêt du public en faveur de l'aviation civile en mettant à portée de son examen les progrès remarquables réalisés par l'aviation ces dernières années, ainsi que de propager en Grèce le Tourisme aérien.

L'Exposition se divisait en deux grandes sections, une pour les envois grecs, une autre pour les envois étrangers. La section grecque comprenait les salles suivantes: 1) météorologie et télégraphie sans fil 2) construction et entraînements, 3) aéronefs et moteurs 4) hélices, parachutes et divers accessoires 5) aérophotographie 6) statistique. Les envois de l'usine d'aéroplanes de Phalère présentaient le plus grand intérêt. Cette usine construit des appareils de tout type; seuls les moteurs de ses constructions sont importés de l'étranger. On pouvait aussi constater, au moyen de cartes exposées par les services du ministère de l'Air, qu'Athènes est actuellement un centre important de l'aviation civile dans le Sud-Est européen: seize lignes aériennes passent par Athènes ou y aboutissent.

La section étrangère comprenait les salles du Ministère de l'Air britannique et des usines anglaises d'aviation, celles du Ministère français de l'aviation et des industriels français, celles du Ministère et de l'industrie tchécoslovaques. Des salles spéciales étaient affectées aux compagnies aériennes dont les lignes traversent la Grèce (allemandes, anglaises, italiennes, hollandaises, tchécoslovaques et grecques).

Il est regrettable que cette Exposition dont le succès a été entier, n'ait pas servi d'occasion à une rencontre de spécialistes des Etats balkaniques qui, conformément aux vœux de la 2^{me} Conférence, auraient eu ainsi l'occasion de travailler, dans l'atmosphère la plus propice, à l'établissement d'un plan de travail commun

pour la collaboration des services aériens de ces pays.

Un mouvement de grève alarmant.

A la suite de certaines mesures prises par le gouvernement précédent et concernant la réduction de leurs allocations, les fonctionnaires des Postes, Télégraphes et Téléphones ne sont mis en grève le 18 mai. Le mouvement a été organisé de manière que la grève a été simultanément déclarée sur toute l'étendue du pays. Le gouvernement de M. Vénisélos s'est empressé de prendre des mesures sévères pour comprimer le mouvement, ayant même résolu d'appliquer une loi récente, d'après laquelle les fonctionnaires grévistes sont considérés comme démissionnaires. Il a même été question de mobiliser les grévistes, d'autant plus que plusieurs confédérations d'ouvriers et même de fonctionnaires publics, se sont déclarées solidaires avec les grévistes. Le gouvernement Vénisélos ayant sur ces entrefaites déposé le pouvoir, le comité de grève a décidé que les grévistes reprendraient leurs travaux, en attendant que le nouveau cabinet fût formé.

Le cabinet de M. Papanastasiou aura donc, parmi les lourdes tâches qui lui incombent, celle de régler cette grave question, qui n'a été que provisoirement écartée.

Le cabinet Papanastasiou et la situation financière.

La situation financière que le cabinet Papanastasiou est appelé à envisager et la façon dont il se propose de le faire se trouvent résumées dans les déclarations suivantes que M. Varvaros, ministres des Finances, a faites à l'Agence Reuter:

— Le total de la Dette publique de la Grèce, intérieure et extérieure, se monte à 551 millions de dollars. L'ensemble de la dette en monnaies étrangères atteint 413 millions de dollars. Déduction faite de 72 millions qui représentent les dettes intergouvernementales, la Dette publique grecque consolidée à l'étranger était calculée le 31 mars 1932 à 341 millions de dollars environ.

Les obligations de cette somme de 341 millions sont réparties sur le marché International dans la proportion suivante: Angleterre 50 %, entre les mains de porteurs anglais ou autres dont une grande partie sont des sujets hellènes; France 5 %, Etats-Unis 7 %, Suède 3.4 %, Hollande 0.4 %, Suisse 0.5 %, Italie 0.5 %, Belgique 3 %. La reste, soit 25.2 %, se trouve en Grèce.

Le service normal de ces obligations repré-

sente 22 millions de dollars annuellement. Pour faire face, durant l'exercice 1932—1933, au service de cette dette—intérêts et amortissement—la Grèce devrait, après l'abandon de l'étalon-or, inscrire au budget de 1932—1933 la somme 4.390 millions de drachmes, calculées d'après le cours moyen actuel du change étranger. Si l'on tient compte, qu'en raison de la crise, les recettes ordinaires du budget de 1932—1933 ne peuvent pas dépasser 8.500 millions de drachmes, il en résulte que le service de la dette absorberait plus du 50 % des recettes. L'Etat se verrait ainsi acculé à suspendre toute autre activité et se borner à payer les appointements de ses fonctionnaires et le service de sa dette.

Il est par conséquent évident que le gouvernement se trouve dans l'impossibilité matérielle d'assurer intégralement le service de la dette. Il se voit obligé de s'écarter de ses engagements qu'il a cependant scrupuleusement tenus pendant trente années consécutives, payant intégralement et en or les intérêts et l'amortissement, même dans des circonstances — cela est arrivé plus d'une fois — où la devise des pays créanciers était dépréciée.

La Grèce traverse une cruelle épreuve. La dépréciation de la livre sterling et la crise mondiale devaient fatalement avoir de très graves répercussions dans ce pays qui venait à peine de restaurer ses finances, très profondément compromises par dix ans de guerres et par la nécessité d'accueillir un million et demi de réfugiés et de les établir, dans la conviction de les transformer en éléments actifs de son économie nationale.

Il est clair que les ressources ordinaires de l'Etat ne pouvaient pas suffire à un pareil effort, et qu'il s'en est suivi une augmentation très considérable de la dette intérieure et extérieure. Malgré toutes les mesures rigoureuses qui furent prises pour maintenir la stabilisation, le gouvernement hellénique n'a pas pu échapper au rétablissement du cours forcé. La crise du change fut aggravée par la mévente des produits du pays et le contre-coup de cette mévente se fit vivement sentir sur les recettes du Trésor.

En présence de circonstances aussi imprévues le gouvernement hellénique, ne pouvant compter sur un emprunt extérieur, s'est vu obligé, à son grand regret, de s'adresser à ses créanciers tant à l'intérieur qu'à l'étranger. Après avoir réduit et comprimé au minimum les dépenses indispensables à l'administration et aux autres besoins, le gouvernement s'est vu forcé de reconnaître que tout ce qu'il pouvait faire pour

les porteurs des emprunts extérieurs était de prélever sur ce maigre budget la somme la plus considérable possible en drachmes, afin d'assurer en partie le service des intérêts.

D'autre part le gouvernement a considéré comme un impérieux devoir d'affecter la faible somme de 500 millions de drachmes à la continuation, dans la mesure du possible, des travaux productifs sur lesquels le pays a fondé l'espoir d'améliorer la balance de ses paiements. Au cours actuel de la drachme, cette somme ne représente que le tiers de celle qui serait nécessaire pour le développement normal de ces travaux.

Le gouvernement hellénique tient enfin à déclarer qu'en prenant ces mesures il n'a jamais eu l'intention de méconnaître les droits de ses créanciers de l'étranger, ni de prendre des décisions définitives sans entente préalable avec eux. Il est convaincu que ses créanciers se rendront compte, au cours des négociations relatives, qu'il a fait et qu'il est prêt à faire tout ce qui dépend de lui en vue de respecter leurs droits dans les limites des moyens financiers du pays.

ROUMANIE

La situation financière.

MM. Ch. Riste et Roger Auboin, chargés de dresser un rapport technique sur la situation financière du pays, soumettront leur travail au gouvernement français, qui semble en principe acquis à l'idée de prêter son appui au gouvernement. M. Argetoianu, ministre des Finances a tenu à préciser que cet appui ne se manifesterait pas sous forme d'un emprunt ; il s'agit de négociations portant sur des retouches des dettes d'avant et d'après guerre. Le ministre a également déclaré formellement que le gouvernement est décidé à faire face à tous les engagements extérieurs de l'Etat, sans apporter aucun retard au paiement des échéances. Dans un communiqué officieux du président du conseil il est dit que :

«Le gouvernement convaincu de sa solidarité avec les alliés et des responsabilités immenses qui pèsent sur lui à l'heure présente, entend remplir jusqu'au bout de ses forces les obligations du pays. Il est convaincu qu'en répondant avec de douloureux sacrifices à ces obligations il a meilleure tenue, lorsqu'il fait appel au concours de la France et de ses autres grands amis».

Les primes d'exportation.

Par une loi votée par les Chambres, la prime d'exportation accordée au blé jusqu'au 1^{er} Juil.

let prochain est supprimée à partir du 1^{er} Mai.

Selon la déclaration ministérielle, les droits acquis seront respectés à condition que les contrats signés sous le régime de la prime soient exécutés dans un délai de dix jours à partir de la promulgation de la nouvelle loi. Seront respectés en outre les contrats à termes.

La Conférence intercoopérative.

Les coopératives agricoles bulgares, yougoslaves et roumaines se sont fait représenter à une Conférence tenue à Bucarest le 16 et le 17 avril, en vue d'examiner en commun les possibilités d'une action concertée pour faire face à la crise. La Conférence s'est réunie à l'Office National de la Coopération. Y ont pris part MM. Saharoff, gouverneur de la Banque Agraire de Sofia, Ilieff, secrétaire général du ministère de l'Agriculture de Bulgarie, P. Panoff, membre du conseil de l'Union coopérative agricole, W. Georgevic, directeur de l'Union coopérative agricole de Belgrade et Fritz Mueller président de la Fédération générale des coopératives de Yougoslavie. M. M. Jean Mihalache, Trancu Jasi, I. Raducanu anciens ministres, César Partheniu, G. Mladenatz, Niculesco Lungu, I. Bratulesco, M. Penesco, Serbanesco, etc.

La Conférence ayant constaté la similitude de la situation économique des trois pays participants et la concurrence qu'ils exercent mutuellement au détriment de leurs intérêts, a unanimement adopté la résolution suivante :

« En vue de la création de l'organisation d'un front commun des organisations coopératives agricoles de Bulgarie, Yougoslavie et Roumanie, en ce qui concerne leurs relations avec les pays importateurs de produits agricoles et pour écartier la concurrence entre ces organisations sur les marchés extérieurs, la réunion trouve qu'il est nécessaire de créer un organisme commun au caractère permanent qui s'occupe de la mise en valeur des céréales.

« Cet organisme travaillera en vue de l'unification des méthodes et de la technique des opérations, afin d'arriver à un régime de contrats, usances et qualités uniformes ».

Cet organisme a été constitué sous la forme d'un « Bureau intercoopératif des pays danubiens », ayant son siège provisoire à Bucarest, auprès de la Centrale Coopérative d'importation et d'exportation.

TURQUIE

Reprise des négociations pour la D.P.O.

Saradjoglou Chukri bey est parti pour Paris afin de reprendre les conversations avec les por-

teurs étrangers de la Dette Publique Ottomane. Un crédit de 500.000 livres sterling a été inscrit au budget turc de l'exercice 1932-33 pour le service de cette Dette.

Avant son départ, Saradjoglou Chukri bey a déclaré qu'au cours des négociations qui ont eu lieu lors de son premier voyage à Paris, les discussions ont porté sur les trois points suivants :

1) Solution du différend qui existe au sujet de la Dette Publique Ottomane.

2) Adaptation de cette Dette aux présentes conditions financières du pays ;

3) Séparation des dettes turques des dettes ottomanes, et annulation des obligations découlant des anciennes dettes.

Le ministre turc a ajouté qu'il se rend à Paris spécialement pour engager des pourparlers au sujet des anciennes dettes, et a démenti le bruit d'après lequel il serait chargé de négocier un nouvel emprunt. Il a de même démenti l'information qu'une nouvelle garantie serait donnée pour les emprunts conclus jusqu'à ce jour, et a au contraire affirmé que les garanties fournies jusqu'ici étant plus que suffisantes, il y a probabilité d'obtenir leur réduction.

Les nouveaux impôts.

Un certain nombre de projets de lois fiscales a été déposé à la Grande Assemblée nationale. En voici les grandes lignes :

1). — Une nouvelle contribution, dite *impôt d'équilibre*, est créée à titre provisoire. Cet impôt, astreint aux mêmes modalités que l'impôt de crise, est prélevé sur les mensualités de tous les fonctionnaires d'Etat et employés. Le nouvel impôt sera appliqué à partir du 1^{er} juin 1932, et ne comportera aucune exception. Les modalités d'application de l'impôt d'équilibre sont pareilles à celles de l'impôt de crise.

2. — Pour toute la durée de l'application de l'impôt de crise, il a été décidé d'appliquer une majoration aux contributions ci-après :

a) Majoration de 30 à 50 % à l'impôt sur la propriété bâtie. Dans le calcul de l'impôt, on prendra en considération le revenu brut des immeubles. Le taux de majoration est de 30 % pour les revenus atteignant jusqu'à 2.000 livres par an et de 40 % pour ceux de 2.001 à 10.000 livres. La majoration est portée à 50 % pour les revenus dépassant 10.000 livres par an. Toutefois, ces taux sont réduits de moitié quand la propriété bâtie est habitée par le propriétaire.

b) L'impôt sur la consommation des sucres indigènes est porté de 5 à 8 p^{tr}s. L'impôt sur la consommation des sucres provenant de l'étranger n'est pas modifié.

c) L'impôt sur les transactions est porté de 6 à 10 %.

d) L'impôt sur les transports sera étendu à tous les moyens de transport mécanique. Le montant de cet impôt sera calculé d'après le nombre de sièges, la puissance des moteurs et la capacité des véhicules. Il sera perçu en quatre versements par an.

e) Une majoration de 50 %, est appliquée aux impôts concernant les véhicules qui circulent sur des trajets parallèles aux lignes de fer.

Par contre, on supprimera certaines exemptions dont jouissent les banques nationales.

On évalue à 18 millions de livres turques la somme qui proviendra de la création et de la majoration des impôts en question.

YUGOSLAVIE

Un accord commercial avec l'Italie.

Les négociations menées à Rome pour la conclusion d'un accord commercial italo-yougoslave viennent de prendre fin par la signature de cet acte additionnel au traité commercial en vigueur.

Les négociations ont été entamées, sur la demande de l'Italie, en vue de réviser les tarifs douaniers sur les produits agricoles et sur le bétail, qui n'avaient pas été changés depuis 1924. En compensation de la révision consentie pour ces produits, les tarifs douaniers concernant certains produits industriels que la Yougoslavie importe d'Italie ont été modifiés.

Indépendamment de cet accord additionnel, un protocole a été signé, concernant l'institution

d'un comité permanent économique italo-yougoslave. Ce comité sera chargé d'étudier les mesures les mieux appropriées à un rapprochement économique entre les deux pays et de préparer leur application.

Le téléphone Belgrade—New-York.

La communication téléphonique entre Belgrade et New-York a été inaugurée le 27 avril, par une conversation de M. J. B. Prince, ministre des Etats-Unis à Belgrade avec le directeur de la compagnie américaine des Téléphones.

Le 10^{ème} anniversaire de la Chambre de Commerce Yougoslave de Salonique.

Le 10^{ème} anniversaire de la Chambre de Commerce yougoslave de Salonique a été célébré dans cette ville par une fête où assistaient les autorités de la ville, le ministre de Yougoslavie en Grèce, M. B. Christich, et une foule d'autres personnalités du monde commercial et industriel des deux pays.

Cette fête a donné au Secrétaire-général de la Chambre yougoslave l'occasion de relever l'appui que cette institution a toujours rencontré auprès des autorités grecques dans l'exercice de ses fonctions. Le ministre de Yougoslavie a souligné les liens étroits qui unissent les deux pays et les orateurs qui ont successivement pris la parole ont tous rendu hommage à l'activité de cette Chambre de commerce, qui a déjà rendu d'importants services au développement des rapports commerciaux entre les deux pays.

Arts & Lettres

BULGARIE

Les mesures d'économies et l'Université.

Le nouveau budget prévoit la suppression de la Faculté de Théologie et le licenciement d'un très grand nombre de professeurs, à la suite de la compression du budget du Ministère de l'Instruction Publique. Des démarches ont été entreprises par le Saint-Synode et par les milieux universitaires pour faire suspendre ces mesures.

Subventions aux théâtres de province.

Le ministère de l'Instruction publique a prévu dans son budget une somme de 500.000 lévas qui sera distribuée sous forme de subventions aux théâtres de province.

Un don de M. Jorga aux bibliothèques bulgares.

A la suite de la fondation des sociétés bulgare-roumaine et roumano-bulgare à Sofia et à Bucarest, M. Jorga, président du Conseil roumain, a fait parvenir à l'adresse de M. Mouchanov, président du Conseil et ministre des affaires étrangères, un grand nombre de livres roumains, pour les bibliothèques de Bulgarie. Voici la dépêche par laquelle le président roumain fait part à M. Mouchanov de son don:

«A l'occasion de la visite d'un grand nombre d'intellectuels bulgares venus avec un message de paix et de sympathie, convaincu que les âmes nationales doivent se connaître pour que les

sentiments d'adversité et d'injustice ne puissent jamais se produire, je vous prie d'accepter le don de livres roumains dans tous les domaines et surtout dans celui où l'on retrouve tant de fois ensemble les nations du sud-est européen, que je viens d'envoyer à votre adresse pour les bibliothèques de la Bulgarie, que je connais comme un pays où l'intérêt pour la littérature et la science est le plus vif.

Le président du Conseil bulgare a répondu en ces termes :

«C'est avec un très vif plaisir que j'ai reçu le télégramme que Votre Excellence m'a adressé et partageant entièrement les idées et sentiments qui vous animent je vous prie d'agréer mes remerciements pour le cadeau que vous avez bien voulu faire aux bibliothèques bulgares et qui contribuera autant que les visites réciproques à l'affermissement des sentiments de sympathie et d'amitié qui existent entre les deux peuples voisins.

YUGOSLAVIE

Une conférence sur l'architecture en Dalmatie.

M. Erich Schonert, architecte allemand, ayant longtemps séjourné en Dalmatie, a donné à la Société des ingénieurs et architectes allemands, à Berlin, une longue conférence sur les monuments de l'architecture en Dalmatie.

Suivant le compte-rendu qu'en donne la «Yougoslavie» sous la signature de M. S. V., le conférencier a d'abord esquissé l'histoire de cette région, habitée d'abord par les Illyriens, occupée, l'an 12, par les Romains, éprouvée ensuite par la vague des grandes migrations des peuples et successivement dominée par les Huns, les Avars et les Turcs. La plus brillante période de l'architecture dalmate coïncide avec la domination vénitienne et avec l'âge d'or de la république libre de Dubrovnik (Raguse).

Dans l'architecture en Dalmatie on distingue cinq époques : la romaine, celle de la première ère chrétienne, celle des migrations des nations, puis les époques romane et vénitienne. La résidence de Solin (Salone), aujourd'hui un champ de ruines près de Split, représente les plus importants monuments de l'ère romaine. Comme témoins de cette noble beauté antique sont restés le vieux mur de la forteresse, l'amphithéâtre et les thermes. Outre les découvertes romaines et païennes on y a trouvé plusieurs fragments du début de l'ère chrétienne, parmi lesquels des églises épiscopales et une intéressante basilique de cimetière avec une quantité de sarcophages

qui sont les témoins du culte des martyrs chrétiens en Dalmatie. Les dernières fouilles du savant professeur yougoslave, Mgr. Bulić, sont de la plus haute importance.

Le plus célèbre édifice romain en Dalmatie est l'imposant palais de Dioclétien dont les murs, très bien conservés, représentent, de nos jours encore, le noyau de la ville et du port actuel.

L'architecture d'autres villes et de ports dalmates se distinguent par d'innombrables remparts et églises. Une grande partie en fut construite par les architectes de Venise, de Florence ou de l'Italie méridionale. Mais, d'habitude, on perd de vue qu'un nombre considérable de gens du pays ont beaucoup contribué, à ce développement. Il est nécessaire de souligner que l'ensemble de l'architecture dalmate porte une empreinte absolument dalmate. Cette caractéristique, si typique pour la Dalmatie, n'est nullement due à quelque hasard. Elle tire son origine de l'art qui date encore de l'époque des grandes migrations des peuples. M. Schonert explique cette qualité si rare et si peu connue dans l'histoire de l'art et la prouve en montrant le développement des motifs géométriques qui la caractérisent. Ces motifs se sont extrêmement bien conservés à Trogir, dans la construction artistique des autels et dans l'architecture des chœurs. Au contraire les autres pays de l'Europe ont conservé très peu de monuments qui rappellent l'époque des grandes invasions. On comprend qu'en Dalmatie il ait été plus facile qu'ailleurs, de conserver ces différents monuments parce qu'en Dalmatie, contrairement à l'Italie, la reconstruction des villes au temps de Renaissance et par le style baroque s'est faite sans aucune influence. Ainsi un certain nombre de monuments anciens ont pu être conservés, tandis qu'en Italie ils ont complètement disparu ou pris un aspect tout nouveau par les innombrables renouvellements et changements. Trogir est, sans aucun doute, le «Rotenburg» dalmate. Les vieux remparts, les anciennes murailles qui entourent la ville sont extrêmement intéressants; très bien conservés les portiques avec le lion classique de St. Marc, les anciennes fontaines et les vieux puits, les riches portails avec les emblèmes, les loges de style Renaissance.

La cathédrale de Trogir avec le magnifique portique roman, qui prouve une main de maître, est du plus vif intérêt artistique et historique. L'artiste yougoslave Radóvan est un homme aux larges conceptions et au grand talent. Quant à la chapelle en style de la Renaissance, elle est digne d'un Donatello.

Le conférencier a célébré les beautés des îles de Hvar et de Korcula, ces anciennes bases navales auxiliaires pour la flotte vénitienne. Les édifices et le style des villes de même nom atteignent des effets qui dépassent toute imagination.

Dubrovnik (Raguse) est pour M. Schonert un hymne à l'architecture. La plus grande partie de sa conférence a été consacrée à Dubrovnik. Il a exposé toute l'histoire du développement architectural de cette « cité unique au monde » et essayé de résoudre différentes énigmes qui apparaissent dans l'architecture de Dubrovnik. Il faut citer, comme une caractéristique, que là se sont conservés beaucoup de monuments en style baroque, tandis qu'on n'en trouve dans aucune des autres villes dalmates : ce qui lui donne un aspect tout-à-fait différent des autres régions de Dalmatie. Tous les artistes dalmates ont montré un sentiment très profond de la nature. Il est impossible de trouver ailleurs un pays où s'offre à chaque édifice un cadre naturel qui lui appartient en propre, de sorte que la Dalmatie représente pour chaque artiste une valeur réelle non seulement par les monuments eux-mêmes, mais aussi par les liens qui les unissent à la nature.

Mort de Rista Odavitch.

On annonce la mort de M. Rista Odavitch, ancien député, ancien directeur du Théâtre National et du département des Beaux-Arts, homme de lettres notoire.

On lui doit plusieurs traductions d'œuvres de l'antiquité classique grecque et de la littérature allemande et russe. L'œuvre capitale de sa vie fut la traduction du « Faust ».

Une édition française du folklore musical yougoslave.

La Maison d'édition M. Senart à Paris vient de publier deux recueils du folklore musical, yougoslave pour piano, aux soins du compositeur, M. le professeur Antun Dobrocic. Le premier fascicule contient les chansons nationales et le second les danses nationales. En dehors du texte en langue serbo-croate, toutes les chansons sont traduites en français, en anglais et en allemand. Les danses nationales sont accompagnées d'un commentaire dans les mêmes langues.

M. Dobronic, qui est un des meilleurs connaisseurs de la musique nationale yougoslave affirme dans sa préface que cette musique est comme le pont qui unit les systèmes musicaux européens avec ceux de l'Orient.

Les deux recueils de M. Dobronic sont très représentatifs et nous espérons qu'ils seront bien accueillis à l'étranger.

Une exposition d'Art contemporain.

L'association « Cvijeta Zuzoric » a organisé pendant le mois de mai la quatrième exposition de l'art yougoslave. Ce fut un véritable événement artistique, la grande majorité des artistes yougoslaves y étant représentés par un grand nombre d'œuvres. 85 peintres et 13 sculpteurs y ont en effet exposé 220 œuvres, qui constituent une véritable revue de l'art yougoslave contemporain.

Nous empruntons à un article critique publié par le journal « La Yougoslavie » sous les initiales y. z., les passages suivants :

« Déjà l'apparition de Mestrovic a découvert au monde entier que l'art yougoslave existe comme une unité individuelle, et non comme un parasite des arts européens, qui se contente d'un rôle d'épigone. Le dernier Salon ne peut que confirmer cette vérité. Naturellement, il y a des centres à l'influence desquels on n'échappe jamais. Il n'y a pas d'art aujourd'hui qui n'ait pris quelques racines, ou quelques inspirations à Paris. Et l'art yougoslave non plus. Et puisqu'il y a toujours des centres mineurs, — qui cherchent à exercer leur influence, — nous trouvons que c'est aussi un signe de haute valeur de l'art yougoslave qu'il soit resté fidèle à Paris.

Un grand artiste mort jeune, il y a deux ans, est un exemple illustre de ce talent élémentaire yougoslave, mûri au soleil de l'esprit, du bon goût et de la connaissance du métier qu'on ne trouve qu'à Paris. Le Dalmate, Jure Plancic, dont les tableaux montrent une descendance directe de Watteau et Fragonard, mais avec un accent personnel unique, un sens inné de la tonalité et une spontanéité balkanique, particulièrement dans la composition au plein-air. L'assimilation tout-à-fait parisienne de ce fils d'un pêcheur yougoslave est caractéristique, et pour notre art, presque un programme.

Quelques-uns parmi ces artistes vivent déjà depuis des années à Paris et forment une unité organique avec la grande république artistique de la Ville-Lumière, dont ils ne sont pas les derniers. Il y en a même qui comptent parmi l'élite et qui ont remporté maints succès, non seulement auprès des connaisseurs, mais aussi auprès du grand public.

M. Milo Milunovic, Monténégrin, est bien connu et Bourdelle lui a fait d'amples éloges. Les noms de Uzelac, Celebonovic et Aralica re-

présentent aussi une incontestable valeur dans les milieux artistiques de Paris. Au Salon actuel M. Milunovic est représenté par des natures mortes, dont le coloris, dans un ton gelé et dans une composition rythmique, annonce un tempérament plein de nerfs et de sensualité. Les têtes de ses deux poissons ont la physionomie et l'âme suggestives de quelques personnages de Gréco. Et de plus, il est dans l'avant-garde, ce qu'on ne pourrait pas dire de Celebonovic qui nous a donné un portrait, merveilleusement travaillé mais avec une inclination très marquée vers le définitif dans le sens bourgeois et même académique. Et pourtant ses natures mortes nous révèlent un grand réservoir de possibilités, comme autrefois les toiles de Milivoj Uzelac, ce grand talent farouche, qui au Salon actuel, est tombé un peu dans l'élément décoratif, quoique toujours avec l'empreinte d'un Maître. — M. Stojan Aralica, qui après une période médiocre, s'est révélé précisément après son départ pour Paris, est très expressif et toujours en ascension, ce qui atteste un peintre de qualité.

Marin Tartaglia, le grand sensualiste de la couleur, le plus raffiné et la plus transcendental de l'art yougoslave, dont les tableaux atteignent les sommets de la peinture la plus pure, le point où tous les arts se rencontrent et où il y a même une affinité merveilleuse entre cette peinture et les arabesques de Debussy, nous a donné quelques natures mortes, qui nous annoncent que le Maître a reculé un peu devant l'abîme de la transcendance et qu'il s'est trouvé un point fixe et concret pour faire chanter sa palette. A l'opposé, c'est le tempérament farouche, dynamique, de son compatriote dalmate, Ignjat Job, un peintre plein d'émotion, dont les couleurs lourdes, même crues, encore sanglantes, sans trop d'égard pour le métier, nous prouvent un contact avec la nature et avec l'objet, d'une force élémentaire et d'une intimité vraiment créatrice.

Jovan Bijelic, dont la Yougoslavie a parlé il y a un mois, est plus «fauviste» que jamais. Ce peintre, plus que tout autre chez nous, est toujours ravi de voir et de travailler. Sa soif des couleurs intenses est insatiable et on se demande où cet incendie des yeux et de la palette finira.

Mais nous sommes allés trop lentement. — Nous pouvons ne pas nous arrêter sur l'œuvre de M. M. Jakobic, Vidovic, Jama, Krizman, Kljakovic et autres, sur qui le jugement est fixé depuis des années. Mais il y en a de plus jeunes, dignes d'être cités : M. Ivan Radovic, dont La

rique, comme aussi M. Veljko Stamojevic dans ses paysages. M. Z. Nastasijevic qui tient plus à la forme qu'à la couleur, tandis que M. Licenovski est tout vibrant, épris de la couleur et tous nouveau après la dernière exposition. M. Besevic se cherche encore, mais réussit à trouver des expressions fort intéressantes. Le talent de sa sœur Milica Besevic se développe rapidement et ses natures mortes sont pleines de promesses. Zora Petrovic, connue par sa palette sombre, d'un goût décadent, mais avec une renommée déjà atteinte, cherche à faire quelques pas en avant par une nature morte où sa palette a révélé plus de lumière et de fraîcheur, M. Petrov n'est plus tellement inquiet. Très intéressantes les œuvres de M. Josic, de M. Parac, de M. Ruzicka, de M. Strala, de M. Zorman, de M. Vukotic, les aquarelles de M. Balaz, les toiles de M. Vuskevic. Parmi les dessinateurs il faut signaler M. Krizman. Dans la foule des plus jeunes, on peut déjà deviner les forces de l'avenir.

La sculpture est bien représentée au Salon, quoiqu'on regrette à première vue l'absence de M. Petar Palavicini et de M. Lojze Dolinar. — M. Ivan Mestrovic, notre grand sculpteur, est représenté par son Crucifix en bois, connu dans l'Europe entière, et par deux reliefs en bois, de la même époque.

M. Toma Rosandic, qui, en ces derniers temps, a remporté lui aussi de grands succès à l'étranger, possède une énergie créatrice vraiment inépuisable. Ses figures en bois sont d'une sensibilité unique, travaillées avec une connaissance du métier de premier ordre et avec un élan de la première jeunesse. M. Fran Krsinit représente une révélation extrêmement agréable de cette exposition. Ses bronzes sont une création inspirée d'un élan unique, sans relâche, sous l'impression momentanée et directe de la beauté féminine. L'émotion de l'artiste respire de l'œuvre même, encore chaude de sa main enchantée et vibrante. — M. Risto Stijovic est aussi un enchanté, connaissant mieux le métier, mais plus interne. Son ravissement du corps féminin est plus spirituel et ses figures, comme «Le Printemps», comptent parmi les meilleures œuvres de l'exposition. — Le plus productif dans ce Salon, c'est M. Sreten Stojanovic, qui a exposé de petites figures en marbre, des œuvres monumentales, des reliefs en bois. Quoiqu'inégal il a réussi à donner quelques morceaux vraiment suggestifs et intéressants. On remarque aussi M. Kos et deux jeunes, Z. Mihajlovic, avec un relief «Le jugement de Paris et M. Tomic, avec des figures aux tendances robustes».

Le Mouvement vers l'Union

ALBANIE

L'activité du Groupe national.

Le Groupe national albanais poursuivant son action en faveur de l'idée de l'Union balkanique après son installation dans ses nouveaux bureaux, annonce une série de conférences dont les conférenciers, choisis parmi les jeunes universitaires, feront ressortir la nécessité de la collaboration des pays de la péninsule sous tous ses aspects et dans tous les domaines.

BULGARIE & ROUMANIE

Le rapprochement bulgaro-roumain.

Une délégation roumaine, importante par le nombre et la qualité des personnalités dont elle était composée, s'est rendue à Sofia pour y poser les fondements d'une société bulgaro-roumaine, destinée à cultiver et à développer des rapports d'amitié entre les deux pays voisins. Le bureau bulgare de l'association a été composé de M. Gr. Vassilev, président, M. Stoïca, ministre plénipotentiaire de Roumanie et M. Omartchevski, ancien ministre, vice-présidents; MM. Kalenderov, le Dr. Pentchev, directeur du «Znamé», et M. T. Kojoukharov, directeur du «Slovo», secrétaires; M. Savov, président de la Chambre de commerce, trésorier.

Une association similaire, a été fondée à Bucarest comprenant un grand nombre de personnalités, du monde politique et intellectuel et placée sous la présidence de M. Sadoveano, président du Sénat.

La fondation de ces deux associations a eu un grand retentissement dans la presse des deux pays. On relève les services que ces institutions sont appelées à rendre, non seulement comme les instruments du rapprochement politique, économique et intellectuel des deux pays, mais aussi en tant que noyaux d'activité pour la propagation de l'idée de l'Union Balkanique.

TURQUIE

Un groupe d'universitaires bulgare en Turquie et de médecins turcs en Grèce.

L'échange de visites entre les milieux universitaires balkaniques que la Conférence d'Athènes et celle d'Istanbul avaient préconisé comme un

moyen susceptible de contribuer au rapprochement intellectuel et à la connaissance mutuelle de nos peuples, a été récemment pratiqué avec beaucoup de succès entre la Bulgarie et la Turquie et entre cette dernière et la Grèce.

Un groupe de professeurs bulgares, parmi lesquels M. Filov, recteur de l'Université de Sofia, accompagné du sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique, a récemment visité les antiquités d'Istanbul, Brousse, Yalova et Edirné où les autorités et les milieux universitaires turcs leur ont réservé le plus cordial accueil.

D'autre part une pléiade d'autorités médicales de Turquie a mis à profit les vacances du Baïram pour visiter Athènes et ses institutions sanitaires publiques et privées.

Ils y ont été cordialement reçus par leurs collègues athéniens qu'ils ont invité à Istanbul. Cette visite du groupe médical turc était absolument indépendante de la «Semaine Balkanique médicale» réunie peu après à Athènes.

La conférence tripartite pour les tabacs.

La conférence pour la production des tabacs d'Orient, qui avait été en principe résolue par la IIème Conférence Balkanique, a été tenue à Istanbul dans la dernière dizaine du mois de Mai. Y ont participé les représentants des trois principaux pays producteurs de tabacs d'Orient, Bulgarie, Grèce et Turquie.

Le succès de la conférence a été entier. Après avoir constaté la crise qui sévit sur les tabacs d'Orient produits par les trois pays intéressés, la conférence a établi un accord spécifiant les mesures devant être prises en commun pour faire face à cette crise. En vertu de ce même accord il a été aussi décidé d'instituer un office permanent, composé de représentants de ces mêmes pays et chargé de l'application des mesures convenues. Cet office siègera à Istanbul.

Les délégations soumettront dans le plus bref délai le texte de l'accord conclu à leurs gouvernements respectifs, à qui il appartient de sanctionner en dernier lieu les résolutions adoptées à Istanbul.

Il convient de signaler toutefois que l'approbation des gouvernements est acquise d'avance, puisque quoique réalisée à la suite d'un vœu de la Conférence Balkanique, ce furent les gouvernements eux-mêmes et non l'institution privée des groupes nationaux qui en désignèrent les délégués.

La Semaine Balkanique en Grèce.

Conformément à la décision prise par la dernière session du Conseil de la Conférence, la «Semaine Balkanique» en Grèce a été consacrée à une réunion de représentants des institutions sanitaires et médicales des pays balkaniques. La «Semaine Balkanique médicale» a été ouverte le 5 mai, avec la participation de représentants bulgares, grecs, roumains et turcs. Le Syllogue médical d'Athènes, la Faculté de médecine et les autres institutions et associations sanitaires et médicales de Grèce avaient élaboré, sur la prière du groupe hellénique de la Conférence, le programme de la «Semaine», qui comportait un grand nombre de réunions scientifiques, des visites aux principaux hôpitaux et laboratoires et des excursions aux environs d'Athènes.

Au cours de ces réunions les médecins balkaniques ont constaté derechef la nécessité d'une collaboration scientifique entre les peuples des Balkans, portant plus spécialement sur la lutte en commun contre la tuberculose et le paludisme.

Afin de donner au lecteur un aperçu des principaux points sur lesquels la collaboration médicale et sanitaire balkanique est appelée à s'exercer, nous extrayons les passages suivants de la communication faite par M. le professeur VI. Bensis, dans l'Aula de l'Université d'Athènes :

«Notre collaboration sur le terrain sanitaire peut porter son activité sur plusieurs chapitres. Je me permettrai de vous suggérer, grosso modo, les principaux, mais en laissant la liste grande ouverte. Sans présager encore de toutes les possibilités nous pouvons d'ores et déjà entrevoir les grandes lignes de cette collaboration.

Il y aurait tout d'abord avantage de combiner nos statistiques et de dresser ainsi à côté de nos statistiques ethniques une statistique globale Balkanique, qui faciliterait notre tâche. C'est là l'une des attributions du bureau d'informations sanitaires.

Ensuite nous saurions envisager ensemble la lutte contre les maladies sociales, régies elles mêmes par des communautés climatiques et sociales qui en expliquent les affinités.

Nous aurions pu mettre à l'étude une législation sanitaire interbalkanique qui est appelée à rendre de réels services.

Nous pouvons nous faciliter l'accès réciproque dans les institutions sanitaires, les villes d'eaux ou les stations de cure dans des conditions qui permettent un déplacement peu onéreux. Nous accorder des facilités spéciales douanières et sanitaires aux touristes interbalkaniques, leur garantissant un séjour privilégié. Fa-

ciliter entre nous les échanges alimentaires qu'au point de vue hygiénique sauraient rendre d'incalculables services.

Organiser les échanges de colonies scolaires de vacances qui permettront une connaissance intime réciproque. Il en résulterait un bien immense.

Enfin consacrer des Congrès Sanitaires et Médicaux qui tiendraient leurs assises à tour de rôle dans chacune des capitales balkaniques et qui ne s'occuperaient que des maladies communes à la péninsule.

Enfin concordance et unification des moyens de défense contre les épidémies.

Voici un canevas de programme. Mais de toutes ces suggestions nous considérons devoir retenir surtout et insister tout particulièrement sur la façon commune d'envisager cette lutte contre les maladies sociales, tout particulièrement de la tuberculose et du paludisme. Evidemment aujourd'hui la façon d'envisager cette lutte ne permet que des variantes, mais étant donné que les moyens utilisés sont autant médicaux que sociaux, et que les premiers permettent la généralisation, alors que les seconds au contraire la restreignent, (par ce que tributaires de l'évolution sociale de chaque peuple, permettant ainsi une individualisation à outrance), il ressort qu'une action combinée ne peut qu'être désirable...

Une étude comparative de ces deux calamités sous l'égide du bureau d'information sanitaire et même d'une Commission mixte, serait peut-être désirable. Elle aurait suggéré une action parallèle de nos pays, partant plus efficace. En encerclant l'ennemi commun dans la maille d'une filet commun, il aurait moins de chances de nous échapper. C'est tout comme une battue de chasse. Je me contente aujourd'hui de vous soumettre le cadre de nos possibilités. Je ne fais qu'avoir l'honneur de vous poser les questions. Nous serions heureux si elles étaient adoptées pour figurer au programme de la section sanitaire de la prochaine Conférence Balkanique de Bucarest».

La Semaine Balkanique en Turquie

A Istanbul la «Semaine Balkanique» a réuni les représentants du Commerce et de l'Industrie balkaniques.

Réunis dans une atmosphère de cordiale camaraderie les délégués balkaniques se sont notamment occupés de la «Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie», dont la création avait été prévue par la deuxième Conférence

d'Istanbul, en Octobre dernier. Cette Conférence en avait même dressé les statuts, sur un projet présenté par la Délégation hellénique et auquel la délégation turque avait apporté certains amendements. Ces textes ont été publiés dans notre revue. (Voir No 12, septembre, et No 13/14 Octobre et novembre 1931)

La création de cette Chambre a été décidée à l'unanimité. Les délégués balkaniques ont mis à profit le charmant accueil qui leur avait été réservé par leurs collègues turcs, pour renouer les relations amicales qu'ils avaient ébauchées au cours de leurs premières rencontres, à la «Semaine Balkanique» de l'année dernière, en Grèce.

Voici le texte de la décision prise au cours de la dernière de ces réunions :

«Constatant que les formalités de la fondation de la Chambre de Commerce et d'Industrie interbalkanique à Istanbul ont été accomplies dans le courant de la Semaine Balkanique, les délégations assemblées en séance le 27 mai 1932 ont décidé que chaque délégation sollicite auprès du groupe national respectif la désignation et l'envoi des membres du Conseil de la dite Chambre à Istanbul, dans la première quinzaine de juillet 1932, et de prier S. E. Hasan bey, président du groupe national turc, de faire les démarches nécessaires auprès des mêmes groupes, afin d'assurer que la Chambre de Commerce et d'Industrie Balkanique puisse entrer en activité immédiatement après la réunion du Conseil, à la date sus-indiquée».

En général les réunions de la «Semaine balkanique», là où elles ont eu lieu, montrent que le principe en est excellent. Elles constituent en effet des chaînons qui rattachent d'une année à l'autre les grandes assises de la «Conférence Balkanique» et développent dans cet intervalle la connaissance mutuelle de nos peuples, fondement indispensable de leur prochaine union.

La Semaine Balkanique en Yougoslavie.

La «Semaine Balkanique» sera consacrée cette année à des réunions des juristes balkaniques, qui examineront en commun la question, déjà abordée à la 1ère et à la 2ème Conférences, de l'unification du droit des pays balkaniques.

Ces réunions auront lieu à Belgrade à partir du 11 Juin.

BIBLIOGRAPHIE

Journaux et Revues.

1er Congrès Interbalkanique d'Oto-Rhino-Laryngologie (Sofia 12-13 Septembre 1931) présidé par le professeur S. Bélinoff. Compte-rendu des séances.

Le Dr Kovatcheff, secrétaire du dit Congrès, a réuni et publié en un volume de 128 pages, orné de planches, le compte-rendu des travaux et les résolutions du 1er Congrès Interbalkanique d'Oto-Rhino-Laryngologie. Ce Congrès fut le fruit de longs efforts depuis longtemps déployés par M. le professeur Bélinoff, en vue de réaliser un rapprochement scientifique entre les anciens belligérants. Effectivement cette première réunion de représentants d'une branche importante de la science médicale a pleinement réussi. Le Congrès, où, à côté des pays balkaniques, la France aussi s'était fait représenter par le professeur Portmann, a délibéré sur 26 rapports techniques soumis par 21 congressistes. Cet échange de vues a établi un premier contact amical et confraternel des spécialistes balkaniques, dont l'effort en faveur du rapprochement scientifique de ces pays se poursuivra au cours du 2^{me} Congrès, qui doit se tenir à Istanbul en automne.

L'Europe du Sud-Est. Revue mensuelle, organe du Centre d'Etudes et de rapprochement balkanique à Paris.

Au sommaire des cahiers réunis de mars-avril, articles de MM. J. Ance', A. Pierre, L. Le Foyer, Fr. Delaisi, Roger Auboin, A. Frangulis, D. Draghilescu, L. de Gerin-Ricard, Dr Loutfi, G. Blondel, L. Lamouche, Dr A. Damianov, H. Berenger, etc.

Affaires étrangères, revue mensuelle de documentation internationale et diplomatique, Paris.

Au sommaire de la livraison d'avril : chroniques politiques sur la question du bloc danubien, sur le conflit sino-japonais, chronique économique de M. J. Morini-Comby, deux études sur le hitlérisme par le Dr Schulz-Wilmersdorf et M. W. Sollmann, les minorités dans l'Inde par M. Raja Rao. Abondantes informations sur la vie diplomatique internationale.

L'Esprit International, revue trimestrielle du Centre européen de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale. Au sommaire du dernier cahier article de M. A. Papanastasiou sur les travaux et les résolutions de la 2^{me} Con-

férence Balkanique et sur la situation actuelle du mouvement vers l'Union.

L'Information d'Orient, bi-mensuel. Istanbul. Organe des services de l'expansion commerciale française en Turquie.

Revue hebdomadaire de la presse étrangère. Depuis quelques semaines le Bureau de la Presse du Ministère des Affaires étrangères de Grèce publie en grec une «Revue hebdomadaire de la Presse étrangère», réunissant les commentaires consacrés aux grandes questions du pays par les principaux organes de la presse mondiale. Une large place est faite dans cette revue aux questions balkaniques.

Revue de l'Aviation (Aéroporiki Epithéorisis), revue trimestrielle paraissant à Athènes sous les auspices du ministère de l'Air. Au sommaire de la livraison d'avril — fort volume de 260 pages — série d'études techniques sur l'aviation et aperçu de mouvement aéronautique dans les principaux centres du monde.

Bucarest, hebdomadaire politique, littéraire et social, paraissant à Bucarest sous la direction de M. A. Clarnet.

Bulletin des Chambres bulgares de Commerce et d'Industrie, mensuel, Sofia.

Galatasaray; revue de langue turque publiée à Istanbul par l'Académie des Elèves turcs.

Dans le *Zname* de Sofia série d'interviews de son correspondant en Grèce, M. A. Païssios avec les chefs des partis politiques, sur les relations entre la Grèce et la Bulgarie. Voici les déclarations faites à ce sujet par M. A. Papanastasiou, qui quelques jours plus tard assumait la présidence du conseil des ministres :

«Je pense, que la Grèce et la Bulgarie ont

beaucoup d'intérêts communs et que par des concessions réciproques on peut rendre facile la réalisation d'une entente balkanique plus large. Aux conférences balkaniques la délégation bulgare montra beaucoup de bonne volonté, mais mon impression est, que sur quelques questions on manifesta du côté bulgare beaucoup d'impatience, en n'appréciant pas suffisamment l'heureux changement qu'apportera une entente balkanique. Je considère d'une utilité très grande la création d'une Société gréco-bulgare avec la participation des représentants éminents des différentes couches sociales : des commerçants, des écrivains, des banquiers, des hommes politiques, etc. Une telle société aplanira assez la voie menant à l'entente entre les deux pays.

En ce qui concerne les vues des différents hommes d'Etat yougoslaves sur l'entente serbo-bulgare, publiées dans le «Znamé», je ne puis dire jusqu'à quel point elles correspondent à la vérité, ayant été démenties du côté serbe. Je reste un partisan convaincu et décidé de l'entente entre les peuples balkaniques, sans atteinte à la dignité nationale de n'importe lequel des Etats balkaniques.

Quant à la question de l'union douanière, je suis partisan d'une entente limitée à la Péninsule balkanique; car une pareille entente douanière donnera les meilleurs résultats pour tous les Etats balkaniques».

Dr I. V. Soubotitch : L'unification du droit privé des pays balkaniques. Brochure en langue serbe parue à Belgrade.

Bulletin du tabac (Deltion Kapnou). Bulletin mensuel de «L'Office pour la protection du tabac» de Salonique. Publication de langue grecque

CONFÉRENCE BALKANIQUE

DOCUMENTS

Publiés avec l'appui de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale.

Données statistiques

(réunies d'après les publications officielles des Etats Balkaniques par les soins du groupe hellénique pour la Conférence Balkanique).

Dans les cahiers réunis des mois de décembre et janvier derniers, nous avons publié plusieurs tableaux statistiques se rapportant pour la plupart à l'année 1930. Les données concernant la Roumanie remontaient à 1927. Grâce à l'obligeance de M. N. Manescu, conseiller économique de la Légation de Roumanie, nous avons pu réunir dans l'intervalle les données statistiques concernant la Roumanie pour l'année 1930, que nous publions ci-dessous :

Résumé général du commerce extérieur de la Roumanie en 1930, par pays.

No d'ordre	P a y s	Importations		Exportations		Différences Milliers lei
		Valeur Milliers lei	% du total	Valeur Milliers lei	% du total	
1	Grande-Bretagne	1.873.712	8,13	3.230.452	11,33	+ 1.356.740
2	Autriche	2.678.949	11,63	2.588.535	9,07	— 90.414
3	Belgique	404.934	1,76	905.519	3,17	+ 500.585
4	Bulgarie	16.156	0,07	363.246	1,27	+ 347.090
5	Tchécoslovaquie	3.370.354	14,63	1.985.011	6,96	— 1.385.343
6	Canada	2.386	0,01	59	0,00	— 2.327
7	Danemark	17.889	0,08	194.472	0,68	+ 176.593
8	Egypte	252.134	1,09	1.194.361	4,19	+ 942.227
9	Suisse	612.581	2,66	54.552	0,19	— 558.029
10	France	1.706.533	7,40	1.958.980	6,87	+ 252.947
11	Allemagne	5.776.751	25,07	5.363.395	18,80	— 413.356
12	Gibraltar	—	—	292.766	1,03	+ 292.766
13	Grèce	201.427	0,87	696.169	2,44	+ 494.742
14	Italie	1.825.419	7,92	3.674.836	12,88	+ 1.849.417
15	Japon	6.926	0,03	192	0,01	— 6.734
16	Yougoslavie	79.600	0,34	509.558	1,79	+ 429.958
17	Norvège	58.925	0,26	21.684	0,08	— 37.241
18	Hollande	396.926	1,72	1.356.742	4,76	+ 959.816
19	Palestine	12.765	0,06	76.198	0,27	+ 63.433
20	Pologne	983.301	4,27	452.250	1,58	— 531.051
21	Portugal	20.076	0,09	648	0,00	— 19.428
22	Russie	42.492	0,18	—	—	— 42.492
23	Espagne	39.661	0,17	236.131	0,83	+ 196.470
24	Etats-Unis	1.255.542	5,45	76.084	0,27	— 1.179.458
25	Suède	145.693	0,63	49.486	0,17	— 96.207
26	Turquie	184.946	0,80	197.291	0,69	+ 12.345
27	Ukraine	368	0,00	1	0,00	— 367
28	Hongrie	908.111	3,94	2.127.371	7,46	+ 1.219.260
29	Autres pays	169.606	0,74	916.039	3,21	+ 746.433
	Total ...	23.044.163	100,00	28.522.028	100,00	+ 5.477.865

Résumé du commerce extérieur de la Roumanie en 1930, par catégories.

No d'ordre	Désignation des Catégories	Importations		Exportations	
		Valeur milliers lei	% du total	Valeur milliers lei	% du total
<i>Règne animal</i>					
1	Animaux vivants	16.380	0,07	1.878.436	6,59
2	Produits animaux alimentaires	221.357	0,96	1.068.141	3,84
3	Fourrures	244.159	1,06	52.481	0,18
4	Peaux, ouvrages en peaux	508.101	2,20	123.137	0,43
5	Laines, poils, ouvrages de ces matières	1.359.398	5,90	69.129	0,24
6	Soie naturelle et ouvrages de soie	87.173	0,38	1.774	0,01
7	Divers substances animales et produits similaires	157.966	0,69	110.852	0,34
	Total	2.594.534	11,26	3.303.950	11,58
<i>Règne végétal</i>					
8	Céréales et dérivés de céréales	307.458	1,34	9.988.537	30,02
9	Graines de plantes	113.911	0,49	413.561	1,45
10	Huiles et graisses végétales	96.977	0,42	67.488	0,24
11	Légumes, fleurs, plantes et part. de plantes . . .	221.767	0,96	326.692	1,15
12	Fruits et denrées coloniales	818.174	3,55	334.138	1,17
13	Boissons	8.414	0,04	6.043	0,02
14	Sucre et sucreries	16.971	0,07	47.594	0,17
15	Matières textil. végét. et industries dérivées . . .	6.678.519	28,93	13.442	0,05
16	Bois et industries dérivées	146.770	0,64	3.099.947	10,85
17	Papier, ouvrages en papier	524.312	2,28	107.150	0,37
18	Caoutchouc, celluloïde, sucres végétaux	740.390	3,21	1.726	0,01
	Total	9.673.663	41,98	14.402.318	50,50
<i>Règne minéral</i>					
19	Eaux minérales et sels	8.358	0,04	40.645	0,14
20	Terres, pierres et produits de ces matières . . .	476.445	2,07	41.905	0,15
21	Verreries	161.921	0,70	8.466	0,03
22	Combustibles minér., pétrole et dérivés	300.609	1,30	10.437.373	36,59
23	Fer et ouvrages en fer	3.700.897	16,06	54.723	0,19
24	Appareils, machines et moteurs	2.851.626	12,37	34.370	0,12
25	Véhicules	872.539	3,79	6.449	0,02
26	Autres métaux et métalloïdes	869.974	3,77	39.021	0,14
27	Jouets	40.709	0,13	60	0,00
28	Instruments de musique	138.395	0,60	2.455	0,01
29	Instruments optiques	100.894	0,44	1.813	0,01
30	Horlogerie	77.719	0,34	400	0,00
31	Bijouterie et autres ouvrages fins de métal . . .	41.443	0,18	61	0,00
	Total	9.641.529	41,84	10.667.741	37,40
<i>Divers produits combinés</i>					
32	Produits chimiques et médicaments	606.785	2,63	143.779	0,51
33	Parfumerie	48.703	0,21	465	0,00
34	Couleurs et vernis	373.732	1,62	3.360	0,01
35	Explosifs	105.212	0,46	15	0,00
	Total	1.134.437	4,92	148.019	0,52
	Total général	23.044.163	100,00	28.522.028	100,00

Importation de la Roumanie en 1930:

Nature des marchandises	Bulgarie		Grèce		Yougoslavie		Turquie	
	Tonnes	Lei	Tonnes	Lei	Tonnes	Lei	Tonnes	Lei
Animaux vivants	18	1.130	0	0	2	159	0	2
Produits animaux alimentaires	8	204	23	859	2	138	2.212	45.122
Fourrures	—	20	0	0	0	62	0	83
Cuir et travaux en cuir. . .	13	1.151	8	694	144	8.848	2	204
Laine, poils, travaux en ces matières	0	324	2	586	0	40	1	1.704
Soie naturelle et articles en soie	0	0	0	5	0	17	—	9
Diverses substances animales et produits similaires . . .	4	9	165	4.808	0	37	35	841
Céréales et dérivés	42	316	51	634	46	399	264	2.503
Graines et plantes	18	1.725	30	474	18	413	541	8.561
Huiles et graisses végétales..	0	3	187	8.454	2	83	15	658
Légumes, fleurs, plantes et parties de plantes	64	490	262	22.069	1.070	18.783	994	14.407
Fruits et denrées coloniales..	18	423	7.326	121.726	14	145	2.931	64.343
Boissons	0	1	18	1.130	—	—	0	1
Sucre et sucreries.....	0	8	2	139	0	1	5	292
Têtxiles végétaux et industries dérivées	28	3.062	56	11.962	122	6.908	47	3.055
Bois et industries dérivées...	938	3.702	148	1.044	65	979	56	567
Papier et art. en papier.....	1	31	0	70	214	556	13	607
Caoutchouc, celluloïd et autres sucs végétaux.	0	17	1.424	20.075	0	301	20	344
Eaux minérales et sels.....	—	—	0	0	2	22	—	—
Terre, pierres.....	711	831	171	3.491	333	2.673	10	286
Verrerie	2	232	0	15	0	17	0	173
Combustibles, minéraux, pétroles et dérivés	237	221	0	3	116	1.859	26.295	27.381
Fer et ouvrages en fer	18	707	153	2.117	21.258	13.168	78	1.506
Appareils, machines, moteurs.	4	448	0	52	17	853	31	2.136
Véhicules	2	439	0	0	4	247	54	9.031
Autres métaux et métalloïdes	1	166	0	17	78	1.884	12	444
Jouets	0	0	0	6	0	0	0	8
Instruments de musique.....	0	51	0	3	0	75	1	233
Instruments optiques	—	—	—	3	0	1	0	0
Horlogerie	—	—	0	0	—	—	0	1
Bijoux	—	12	—	—	—	—	0	18
Produits chimiques et médicaments.....	2	343	10	455	10	301	10	93
Parfumerie	0	0	0	0	—	278	1	282
Couleurs et vernis	0	0	0	450	15	363	1	48
Explosibles	0	0	0	86	—	—	0	3
Total ...	2.129	16.156	10.036	201.427	23.532	79.600	33.679	184.946
Règne animal.	43	2.928	198	6.952	148	9.301	2.250	47.965
Règne végétal	1.109	9.778	9.504	187.777	1.551	48.568	4.886	95.338
Règne minéral.....	975	3.107	324	5.707	21.808	20.789	26.481	41.217
Divers produits combinés	2	343	10	991	25	942	12	426
Total ...	2.129	16.156	10.036	201.427	23.532	79.600	33.629	184.946

Exportation de la Roumanie en 1930.

Nature des marchandises	Bulgarie		Grèce		Yougoslavie		Turquie	
	Tonnes	Lei	Tonnes	Lei	Tonnes	Lei	Tonnes	Lei
Animaux vivants	0	3	700	13.191	2	53	210	4.510
Produits animaux alimentaires	1	57	77	4.247	17	669	3	198
Fourrures	0	51	0	0	0	119	—	15
Cuirs et travaux en cuirs....	31	1.432	0	1	3	312	0	183
Laine, poils travaux en ces matières	73	4.315	1	347	75	4.731	2	1.592
Soie naturelle et articles en soie	0	1.180	—	44	—	12	—	—
Diverses substances animales et produits similaires	7	557	0	15	0	151	31	1.170
Céréales et leurs dérivés	11.124	40.522	9.384	46.281	2.498	7.754	940	3.888
Graines et plantes	950	4.751	530	4.154	669	4.226	35	1.253
Huiles et graisses végétales..	—	—	0	0	20	479	0	3
Légumes, fleurs, plantes et partie des plantes.....	224	447	78	212	189	553	21	44
Fruits et denrées coloniales..	0	0	2	11	2	27	0	3
Boissons	41	832	0	0	0	0	0	0
Sucre et sucreries	0	2	5.594	19.163	0	4	251	20.611
Textiles végétaux et industries dérivées	0	62	4	303	4	564	0	98
Bois et industries dérivées...	42.519	115.396	106.973	298.266	3.398	8.377	24.415	68.593
Papier et articles en papier...	95	744	450	2.843	506	3.815	4	744
Caoutchouc, celluloid et autres sucres végétaux.....	0	32	—	8	0	1	0	4
Eaux minérales et sels.....	11.263	10.362	—	—	28.575	26.329	0	0
Terres, pierres et articles de ces matières	237	122	100	50	760	974	5.890	8.718
Véhicules	19	720	30	1.039	144	2.063	11	567
Combustibles, minéraux, pétrole, dérivés	75.227	174.347	94.047	304.958	205.545	444.631	32.525	78.960
Fer et ouvrages en fer	51	1.583	58	562	37	638	17	913
Appareils, machines, moteurs	10	999	3	718	8	774	10	505
Véhicules	1	45	1	68	1	332	1	53
Autres métaux et metalloïdes.	0	89	0	17	1	217	0	19
Jouets	—	—	—	1	0	0	0	1
Instruments de musique.....	1	80	—	1	1	71	0	1
Instruments optiques	—	86	0	0	—	7	—	0
Horlogerie	1	177	—	—	—	—	—	17
Bijoux et autres ouvrages fins de métaux	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits chimiques et médicaments.....	678	4.159	17	321	286	1.422	457	4.453
Parfumerie	0	0	—	—	—	13	0	0
Couleurs et vernis.....	1	94	0	36	10	241	12	169
Explosibles	—	—	—	—	—	—	—	—
Total ...	142.554	363.246	218.049	696.169	242.750	509.558	67.125	197.291
Règne animal.....	112	7.595	778	17.805	97	6.047	246	7.668
Règne végétal.....	54.953	162.788	123.015	371.241	7.286	25.799	27.356	95.257
Règne minéral.....	86.810	188.610	94.239	306.765	235.071	476.033	38.454	89.754
Divers produits combinés....	679	4.253	17	357	296	1.676	469	4.622
	142.554	363.246	218.049	696.167	242.750	509.558	67.125	197.291